

Aujourd'hui: Ensoleillé
vents modérés
Minimum - 24° Maximum - 10°
Demain: Peu de changement
DETAILS PAGE A2

● MONTRÉAL, MARDI 17 FÉVRIER 1987

103^e ANNÉE N° 117

74 PAGES, 6 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents ■ Îles de La Madeleine: 90 cents **35¢**

Aujourd'hui



S3 CANADIEN 7 BRUINS 3

Avec deux buts et deux passes, le petit Mats Naslund se révèle la vedette d'un match de costards et conduit le Canadien à une victoire de 7-3 sur les Bruins de Boston.

B1 ROCH LASALLE

Le ministre d'État Roch LaSalle, incriminé par l'opposition libérale dans l'affaire de la firme Bradilaf, discute de son avenir politique avec le premier ministre Mulroney.

B1 CENTRES BANCAIRES

Tout porte à croire que le comité des finances des Communes s'opposera au projet d'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et Vancouver.

B4 L'OUTREMONT

Roland Smith, propriétaire du cinéma Outremont, du Laurier et de l'Autre Cinéma, devient vice-président des Cinémas Unis, et se donne comme adjointe Carole Boudreau.



C1 LA MODE

Pour entamer la saison printanière avec confort et élégance, le manteau trois quarts, qui fait très bien sur une jupe étroite ou un pantalon, est un excellent placement.

Sommaire

Annonces classées.....	D7, E1 à E6
Arts et spectacles.....	B4 à B6
horaires.....	B7
Bandes dessinées.....	B8
Campus.....	E7
Décès, etc.....	E7
Economie.....	cahier D
Etes-vous observateur? ...	E1
Feuilleton.....	E3
Horoscope.....	E2
Le monde.....	C8 à C10
Mots croisés.....	E6
«Mot mystère».....	E5
Quoi faire aujourd'hui.....	B7
Télévision.....	B5
Vivre aujourd'hui.....	B5
La mode.....	C1 à C5

TABLOÏD SPORTS

Mots croisés.....	14
Réjean Tremblay.....	5
Tom Lapointe.....	6

La GRC allègue un complot de Bissonnette

GEORGES LAMON
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

La Gendarmerie royale du Canada allègue que l'ex-ministre André Bissonnette, son adjoint exécutif André Roy, le notaire Bernard Tanguay et l'homme d'affaires Normand Ouellette ont comploté entre septembre 1985 et le 30 juin 1986 en vue de frauder la compagnie Oerlikon d'une somme de \$968 857 sur l'achat des terrains à Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est ce qu'indiquent les mandats de perquisition émis par le juge Jean Frédéric, le 29 janvier, à l'appui de la demande de la police fédérale pour saisir les documents du notaire Bernard Tanguay à son bureau de Saint-Jean-sur-Richelieu et à son domicile de Saint-Luc.

Jusqu'ici, au moins trois perquisitions ont été effectuées, le 30 janvier, par la GRC relativement à « l'affaire Oerlikon ». Le député André Bissonnette et son ancien adjoint André Roy ainsi que le notaire Bernard L. Tanguay ont ainsi reçu la visite des enquêteurs fédéraux.

Les agents de la GRC, dirigés par le caporal J.P. Droz, ont saisi de nombreux documents relatifs

aux transactions entourant toute cette affaire. Rappelons que le notaire Tanguay avait notamment été chargé de préparer les actes notariés pour la vente de terrains de la compagnie 148023 Canada Inc. à Oerlikon Aerospaciale durant l'année 86.

Dans les mandats de perquisition, dont *La Presse* a pris connaissance, la police fédérale invoque comme motif principal une infraction aux articles 338 (1 et a) et 423 (1 et d) du Code pénal par ces quatre personnes. L'infraction en question est libellée comme suit: « A Saint-Jean, entre septembre 85 et le 30 juin 86, André Bissonnette, Normand Ouellette, Bernard L. Tanguay et André Roy ont illégalement conspiré entre eux en vue de frauder, par la supercherie, le mensonge et autres moyens dolosifs, la compagnie Oerlikon de la somme de \$968 857,30 (art. 338 l.a du Code pénal) en amenant la compagnie Oerlikon à déboursier \$2981 099,20 pour des terrains à être achetés par elle, alors que ladite somme demandée pour l'achat de ces terrains était artificiellement et frauduleusement gonflée de \$968 857,30, commettant un acte criminel à l'article 423 l.d. ».

Signalons qu'il s'agit là d'allégations de la police fédérale et non d'actes d'accusation.

Par ailleurs, dans une ordonnance émise le 12 février, le juge Gérard Turmel de la Cour supérieure du district judiciaire d'Iberville s'est rendu à la requête du notaire Bernard L. Tanguay qui prétend que « les documents saisis à sa résidence mentionnent le nom de plusieurs de ses clients qui jouissent du privilège des

Stevens s'est placé en conflit d'intérêts à quatre reprises

L'ex-ministre se dit victime d'une presse hostile

d'après Canadian Press
TORONTO

Sinclair Stevens s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts réelle en au moins quatre occasions alors qu'il était ministre au sein du cabinet fédéral.

C'est ce qu'a conclu hier, lors de la reprise des audiences sur les allégations formulées à l'encontre de l'ex-ministre de l'Industrie, Me David Scott, avocat de la commission, en résumé, pendant 90 minutes, le plaidoyer écrit de 800 pages qu'il venait de remettre au président de la commission, le juge William Parker.

Pour sa part, l'avocat de M. Stevens, Me John Sopinka, a soutenu que ces allégations n'étaient aucunement fondées, et qu'elles émanaient pour une large part de la croisade entreprise par les médias dans le but d'imposer aux hommes politiques des normes de conduite « impossibles à satisfaire ».

Durant plus de trois heures, Me Sopinka a décrit son client comme la victime de preuves circonstancielles, de normes imprécises et d'une presse hostile.

Ces deux plaidoyers doivent être suivis de ceux de plusieurs autres juristes représentant des intérêts concernés par cette enquête, et ce n'est que dans deux semaines environ que le juge Parker pourra entreprendre la rédaction de son rapport.

Me Sopinka a affirmé que Stevens — qui a démissionné de son poste en mai dernier — n'avait jamais accordé un traitement de faveur à des firmes faisant affaire avec le gouvernement en échange d'avantages personnels, et qu'il avait toujours agi dans le meilleur intérêt des contribuables.

Me Scott, par contre, a soutenu que la preuve recueillie au cours de cinq mois d'audiences donnait à entendre que Stevens avait mêlé ses intérêts privés à ceux du gouvernement en au moins quatre occasions, et qu'il avait continué de s'intéresser directement aux affaires de sa famille, en particulier la gestion de la compagnie York Centre, alors qu'il aurait dû s'en dissocier totalement.

VOIR GRC EN A 2



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE
Guy Fournier



Montréal truffé d'agents du KGB?

United Press International

Le joggeur soviétique aux biceps bioniques provoque immanquablement la stupeur des passants qui le voient avaler tous les matins, même par les températures les plus extrêmes, les trottoirs du centre-ville de Montréal, vêtu seulement d'un short bleu, de chaussettes courtes, de chaussures de tennis et d'une paire de gants noirs.

Il est vrai que la vue de Boris Balashnov, 47 ans, faisant, par un temps glacial, sa course matinale dans ce simple appareil a de quoi surprendre même les Canadiens, pourtant habitués aux rigueurs de l'hiver.

« Je n'ai jamais rien vu de semblable », avoue une femme qui réside dans l'immeuble du centre-ville où Balashnov a son appartement. « Il a l'air absolument indestructible, et je suis persuadée que s'il entrerait en collision avec un char d'assaut, c'est ce dernier qui s'effondrerait. »

Balashnov, qui travaille comme économiste au sein de la délégation soviétique à l'Organisation de l'aviation civile internationale, pratique le karaté, lève des poids deux fois par semaine et fait du jogging à demi-nu tous les jours, quel que soit le temps.

Outre ce comportement

VOIR KGB EN A2

Boris Balashnov fait son jogging tous les jours dans ce simple appareil.

PHOTOLASER UPI

Guy Fournier a quitté Quatre Saisons

LOUISE COUSINEAU

Guy Fournier a perdu ses plumes: son tomahawk, qui a servi si souvent à scalper des têtes depuis le lancement de Télévision Quatre Saisons, vient de faire boomerang. M. Fournier a vidé son bureau samedi et a quitté la nouvelle station de télévision de la rue Ogilvy dont il était vice-président et dont il avait largement conçu la programmation.

Même si tout le monde dans les milieux de la télé s'attendait à ce que la tête de M. Fournier tombe à son tour, étant donné la piètre performance de la station depuis ses débuts, la nouvelle a pris hier les employés de TQS par surprise. Ses adjoints eux-mêmes ignoraient le départ de M. Fournier. C'est le président H. Paul Chamberland qui le leur a annoncé hier matin.

De profondes divergences de vues entre MM. Fournier et son patron ont provoqué ce départ. On dit dans le milieu que M. Fournier est un idéaliste que l'administration indiffère. M. Chamberland serait de son côté un homme pratique et surtout pressé. Plusieurs des idées soumises par Guy Fournier ont été refusées par son patron.

Dans un communiqué laconique de style très classique émis hier matin, Quatre Saisons annonce

que ce départ s'est fait d'un commun accord. Le président Chamberland précise que les parties se quittent en excellents termes. Il ajoute qu'il n'est pas exclu que dans le futur M. Fournier collabore à la programmation de Quatre Saisons.

Questionné hier, M. Chamberland a déclaré qu'il n'ajouterait rien à son communiqué et nous a renvoyés au vice-président des ressources humaines, M. Arsenault, qui a convenu qu'il n'était au courant de rien. M. Fournier n'a pas répondu aux appels de *La Presse*.

Guy Fournier était entré à Quatre Saisons il y a un an et demi. Il avait un contrat de trois ans. Quatre Saisons est actuellement à la recherche d'un directeur des programmes pour le remplacer. En attendant, ce sont ses proches adjoints, MM. René Gilbert et André Picard, qui assurent l'intérim.

Des promesses électrisantes

Le propriétaire de l'empire CFCF Inc., Jean Pouliot, avait retenu les services de Guy Fournier en 1985 pour élaborer une stratégie de programmation en vue de décrocher la licence d'une nouvelle chaîne française de télé à Montréal. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a donné le feu vert à Quatre Saisons en septembre 1985, écartant la candidature de l'autre postulant, le groupe trifluvien Cogeco.

Télévision Quatre Saisons entrerait en ondes exactement un an plus tard, soit le 7 septembre dernier. Durant cette année de préparation (une période

VOIR FOURNIER EN A 2

La démocratisation de l'URSS est irréversible, dit Gorbatchev

AFP, UPI, AP et CP
MOSCOU

Défendant sa « nouvelle approche » des droits de l'Homme, le leader soviétique Mikhaïl Gorbatchev a affirmé hier que « la démocratisation de la société » soviétique est « irréversible », suscitant les applaudissements de l'académicien dissident André Sakharov et d'un millier de personnalités de 80 pays réunis au Kremlin.

M. Gorbatchev en a profité

pour dénoncer la « militarisation de la pensée » et réaffirmer son opposition catégorique à la « Guerre des étoiles ». Mais il n'a fait aucune proposition nouvelle sur le désarmement, suscitant ainsi une relative déception à Washington et dans les capitales occidentales.

Pour la première fois de sa vie, Andreï Sakharov a été montré à plusieurs reprises à la télévision soviétique, qui retransmettait en direct la réunion. Manifestement soucieux de donner le maximum

d'écho à cette manifestation, les autorités soviétiques avaient aussi invité la presse étrangère aux côtés des participants au Forum pour un monde sans armes nucléaires dans la grande salle du Kremlin, où se tiennent d'ordinaire les séances du Soviet suprême.

Sur le plan extérieur, M. Gorbatchev a récapitulé toutes ses propositions sur le désarmement et relancé l'idée de la liquidation de toutes les bases

VOIR L'URSS EN A 2



PHOTOLASER AP
Mikhaïl Gorbatchev

EPSON



EQUITY I
IBM COMPATIBLE
640K • 1 FLOPPY 360K

995\$ * Moniteur
+ carte
en sus
MONITEUR 149\$

2e LECTEUR 360K 195\$

Votre conseiller informatique

Ummoulin

791, rue Mistral (coin 8250, Saint-Hubert) 271-2316

SUITE DE LA UNE

L'URSS

La démocratisation de l'URSS est irréversible, dit Gorbatchev

militaires des grandes puissances à l'étranger, y compris, a-t-il précisé, celles de l'URSS.

« Vous êtes arrivés en URSS à un moment où s'y déroulent des changements d'une essence révolutionnaire », a déclaré le secrétaire général du Parti communiste soviétique devant un parterre de scientifiques, d'artistes, d'écrivains et d'hommes d'affaires. Ces changements « ont une signification considérable pour notre société, pour le socialisme dans son ensemble et pour le monde entier ».

Plus que jamais, a affirmé M. Gorbatchev, la politique étrangère de l'URSS « est déterminée par la politique intérieure », et les Soviétiques veulent « concentrer leurs forces » sur l'effort de réorganisation « irréversible » de la société soviétique. « En bref, nous voulons une large démocratisation de toute la société », a-t-il dit.

Abordant la question des droits de l'Homme, M. Gorbatchev a affirmé que ce qu'il a appelé « la nouvelle approche » soviétique était aussi une manifestation de la « nouvelle pensée politique » en URSS. Elle ne résulte en aucun cas « de la pression occidentale » ni du souci « de plaire tout en poursuivant des desseins secrets », a-t-il assuré.

Outre ceux de la télévision, M. Sakharov a eu aussi hier les honneurs de la Pravda, qui a brièvement rendu compte de sa participation à la table ronde scientifique du Forum, où il a « présenté sa propre variante de la réduction de 50 p. cent des armements stratégiques ».

Reykjavik, où MM. Reagan et Gorbatchev se sont rencontrés les 10 et 11 octobre, « n'a pas été un échec, mais une percée et une heure de vérité », a poursuivi le numéro Un soviétique. Les deux leaders y ont « presque trouvé une solution » et ce sommet a changé, là encore de manière « irréversible » selon lui, « la nature et l'essence du débat sur l'avenir du monde ».

Mikhail Gorbatchev a cependant déploré la poursuite des essais nucléaires américains qui, a-t-il officiellement confirmé, a mis un terme au moratoire unilatéral de 18 mois des Soviétiques sur ces expériences. Il a aussi dénoncé « une plus large interprétation » du traité ABM sur les systèmes antibalistiques, « qui ne peut mener qu'à son abandon ».

Enfin, après avoir réitéré sa volonté de débarrasser le monde de toutes les armes nucléaires, le chef du Kremlin a appelé au démantèlement des bases militaires à l'étranger et au rapatriement des troupes, aussi bien américaines que soviétiques.

L'URSS s'est engagée à retirer des unités de Mongolie et a déjà rapatrié six régiments d'Afghanistan. Elle souhaite retirer la totalité du contingent soviétique d'Afghanistan le plus rapidement possible, a répété M. Gorbatchev, mais à condition que les États-Unis et « les voisins de l'Afghanistan » manifestent une « réciprocité ».

Évoquant le contrôle des armements, M. Gorbatchev a rappelé qu'un sous-marin stratégique possède une capacité destructrice égale à plusieurs guerres mondiales. « L'imagination est impuissante à imaginer l'enfer, la négation de l'idée de l'homme si une partie, si petite qu'elle fût, de l'arsenal nucléaire actuel était libérée. »

L'économiste américain John Kenneth Galbraith, un des 900 étrangers présents au forum, s'est dit encouragé par les trois jours de colloque et l'absence de propos polémiques dans les discours de Gorbatchev.

« J'ai cessé d'attendre des mira-



Le savant soviétique dissident Andrei Sakharov échange des propos avec d'autres participants au Forum international sur la paix, qui se déroule présentement au Kremlin.

cles en un seul jour », a déclaré M. Galbraith au cours d'une conférence de presse organisée par le ministère soviétique des Affaires étrangères. « Mais je dois avouer que j'ai l'impression que nous faisons des progrès. »

Le fait que des gens de différents systèmes politiques se soient réunis pour cet événement

aide à faire comprendre que l'ennemi commun est la menace nucléaire, non le capitalisme ou le communisme, a-t-il expliqué.

Radio-Vatican a pour sa part retenu « la nouvelle approche » des questions humanitaires prônée par M. Gorbatchev, et elle s'est demandée si ses propos réformistes ne tenaient pas « de la chirurgie esthétique ».

« Le discours de Gorbatchev soulève deux questions en particulier: si la politique de Gorbatchev est ou n'est pas constituée d'interventions de pure chirurgie esthétique, et quel soutien son parti lui apporte », a commenté Radio-Vatican.

L'Occident ne doit pas se laisser prendre au « jeu de relations publiques » auquel se livre l'Union soviétique en invitant des transfuges de grande renommée, comme le danseur de ballet Mikhail Baryshnikov, à donner des spectacles dans leur mère patrie, affirme le pianiste Vladimir Ashkenazy qui a été lui-même contacté.

GRC

La GRC allègue un complot de Bissonnette

communications entre client et notaire ».

La cause sera entendue le 26 février. Le tribunal décidera alors lesquels, parmi les documents saisis au domicile et au bureau du notaire Bernard L. Tanguay, doivent être communiqués pour étayer la preuve de la poursuite éventuelle dans « l'affaire Oerlikon ».

Entre-temps, la garde de tous les documents saisis par la GRC chez le notaire Tanguay a été confiée à Me Gaston Binette, syndic-adjoint de la Chambre des notaires du Québec. Me Binette devra donc se présenter le 26 février avec tous les documents saisis.

STEVENS

Stevens s'est placé en conflit d'intérêts à quatre reprises

Le ministre aurait, entre autres, accordé un accueil favorable

à une demande d'aide gouvernementale soumise par la firme Magna International, alors qu'il savait pertinemment que sa femme avait sollicité le concours d'un ancien administrateur de cette compagnie dans le but d'obtenir un prêt de \$2,6 millions pour renflouer les entreprises familiales.

« Le jugement de l'homme le plus avide de bien faire peut se trouver faussé lorsque ses intérêts financiers personnels sont affectés », a déclaré l'avocat.

Et même si le juge Parker devait conclure que M. Stevens n'était pas au courant des activités de sa femme, beaucoup de ses décisions ont au moins engendré « un semblant » de conflit d'intérêts, a ajouté Me Scott.

Pour sa part, Me Sopinka, dans une déclaration qu'il devait plus tard offrir aux journalistes à \$90 l'exemplaire, a fait valoir qu'il n'avait nullement été prouvé que le ministre s'était comporté d'une façon répréhensible, ni que qui ce fut ait été l'objet d'un traitement de faveur.

« Il n'y a pas eu de conflit », a-t-il dit, « et il n'y a eu aucune ingérence dans l'exercice d'une fonction publique. »

L'avocat a soutenu que M. Stevens avait été victime de normes mal définies concernant les conflits d'intérêts, et des efforts accomplis par les médias « pour établir des règles d'absolutisme moral impossibles à satisfaire » et qui ne feraient qu'inciter le candidat même le plus éminent à renoncer à postuler un poste public.

Le juge Parker a été nommé à la présidence de cette enquête

après que M. Stevens eut insisté pour bénéficier d'un arbitrage indépendant. M. Parker a entrepris ses audiences publiques en juillet dernier et entendu plus de 90 témoins, tout en recueillant 10000 pages de transcriptions et plus de 200 pièces à conviction au cours d'une enquête dont le coût total devrait atteindre \$3 millions.

FOURNIER

Guy Fournier a quitté Quatre Saisons

bien courte, aux dires des experts, pour faire démarrer une entreprise aussi complexe), M. Fournier a tenu des discours électrisants sur la révolution que sa chaîne allait accomplir en télévision. On engageait des jeunes, beaucoup de femmes, on donnait des contrats aux indépendants, on allait faire de la vraie communication, on allait être très branché sur Montréal, on allait renouveler le discours au lieu de faire « les mêmes vieilles affaires que Télé-Métropole et Radio-Canada ».

Les promesses de Guy Fournier ont créé de très grandes attentes dans la population, tout en ébranlant considérablement les autres diffuseurs. Télé-Métropole se lançait dans l'achat de grosses séries américaines récentes. Radio-Canada mettait enfin au monde son téléjournal montréalais *Montréal ce soir* à 18 h. Bref, tout le monde était sur le pied de guerre.

Voilà que dès le premier jour en ondes, la réalité a remplacé brutalement le rêve. Pannes de son pour le *Gala de lancement*, téléjournaux d'amateurs, émissions à la formule chancelante. Alors que la ville était inondée de panneaux-réclames affichant la tête de Guy Fournier portant un panache d'Indien (rappelant le

«sauvage» des débuts de la télévision) et proclamant la télévision « renouvelée », les téléspectateurs cherchaient au canal 35 où était la révolution.

Tout le monde avait oublié que Rome ne s'est pas bâtie en un jour pour ne se rappeler que des promesses électrisantes de Guy Fournier, prononcées d'un ton fron-

Tohu-bohu: renvois, départs, changements

Après seulement quatre jours en ondes, TQS mettait à la porte son vice-président à l'information Réal Barnabé. La semaine suivante, c'était au tour de la directrice des variétés Madeleine Carreau. Ces personnes avaient été engagées par Guy Fournier. C'est toutefois le président H. Paul Chamberland qui a congédié Réal Barnabé, par-dessus la tête de Guy Fournier. En décembre, c'était au tour du lecteur de nouvelles Stéphane Boisjoly. Sans compter les autres congédiements de personnel moins voyant et les démissions. Entre-temps, les formules d'émissions changeaient souvent, leurs heures de diffusion aussi.

Les humoristes québécois, même *Rock et Belles Orelles* à Quatre Saisons, s'en sont donné à cœur joie sur les bévues de « la télé de l'année ».

Les grandes idées nouvelles ont dû affronter la dure réalité de la télévision quotidienne. Quatre Saisons devait innover en information en engageant des « caméa-reporters », les journalistes tenant eux-mêmes leur caméra et faisant leurs propres images. La technique a depuis été abandonnée, les caméras portatives vendues: la station a engagé des caméramans comme ailleurs. Les téléjournaux sont nettement meilleurs et un nouveau directeur de l'information, Jean Rivard, est en place.

Les vedettes engagées par Guy Fournier pour faire sa révolution — Gaston L'Heureux, Chantal Joliss et Pierre Pascau — n'ont pas su attirer de vastes auditoires. Aux sondages de décembre, Quatre Saisons n'obtenait que quatre p. cent de l'écoute des Montréalais. Lors d'une conférence de presse sur le sujet, M. Fournier gonflait les chiffres en utilisant une comptabilité insinuée. Il avait prédit l'été dernier une part d'écoute de 11 p. cent du marché francophone.

Ironiquement, le départ de Guy Fournier a été annoncé le jour même où Quatre Saisons remaniait une fois de plus sa programmation, rétrogradant notamment Gaston L'Heureux l'après-midi et coupant Chantal Joliss à trois soirs par semaine. L'émission *Graffiti*, qualifiée d'excellente en décembre par Guy Fournier, disparaît de l'horaire.

La télé sympathique?

Dans les milieux de la télévision, le propriétaire de Quatre Saisons Jean Pouliot a la réputation d'être un homme qui délègue des responsabilités et donne beaucoup de corde à ses cadres... jusqu'à ce que parfois ils se perdent avec. Par ailleurs, la fortune que M. Pouliot a amassée en télévision ne s'est pas faite en révolutionnant des programmations. A Québec où il était propriétaire de Télé-Capitale, l'entreprise achetait une grande partie de ses émissions de Télé-Métropole. Le canal CFCF 12 à Montréal diffuse à pleins tubes des émissions américaines. Lancer une nouvelle programmation est donc une nouveauté pour M. Pouliot. Les partisans de M. Fournier à Quatre Saisons craignent que leur ex-patron serve de bouc émissaire.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de changer encore une fois la programmation dans les mois qui viennent. Selon le porte-parole Jacques Quimet, la grille actuelle tiendra jusqu'à l'été.

Et selon un informateur qui désire garder l'anonymat, Quatre Saisons ne se proclamera plus la télé de l'année: elle cherchera avant tout à devenir la télé sympathique.

KGB

Montréal truffé d'agents du KGB?

pour le moins inusité, ce qui rend Balashnov digne de mention est qu'il est membre de la mission soviétique au Canada qui, si l'on en croit les experts occidentaux en matière de sécurité, se livre à des activités d'espionnage hautement perfectionnées qui ont pour cible les États-Unis.

Le joggear a éclaté de rire lorsqu'on lui a demandé s'il travaillait pour le compte du *Komitet Gosudarstvenoy Besopasnosti*, autrement dit le KGB (Sécurité d'État).

« Non, je ne travaille pas pour le KGB », a-t-il dit en précisant: « Je n'ai aucune formation militaire ».

Et en réponse à la question de savoir si les experts occidentaux avaient de bonnes raisons de croire qu'un pourcentage élevé de diplomates soviétiques en poste au Canada espionnaient pour le KGB, il déclare simplement: « Peut-être certains d'entre eux le font-ils. Je ne sais pas exactement. Ce ne sont que des rumeurs ».

Mais les responsables occidentaux de la sécurité affirment que ce sont là bien plus que des rumeurs et que le Canada, et tout particulièrement Montréal, est truffé d'agents du KGB.

« Les soviétiques se sentent

plus en sûreté au Canada qu'aux États-Unis », explique un « entreprenneur » qui travaille pour plusieurs services d'intelligence occidentaux. « C'est ici que sont envoyés beaucoup d'agents du KGB pour être formés, avant d'être affectés à des missions d'espionnage plus délicates et à des opérations subversives aux États-Unis », précise-t-il.

Selon lui, Montréal constitue pour le KGB un centre d'activité très important, principalement pour l'espionnage, la subversion, l'entraînement de terroristes et les communications avec des agents en poste aux États-Unis.

La cible principale du KGB est toujours les États-Unis. « Ils aiment Montréal parce qu'ils peuvent y communiquer aisément avec leurs agents au sud de la frontière. Il leur est par ailleurs très facile de franchir celle-ci, en utilisant de fausses identités. »

L'importance que les Soviétiques accordent à leurs opérations à Montréal a été amplement démontrée le mois dernier, lorsqu'ils ont laissé leur consulat brûler plutôt que d'y admettre les pompiers.

Lorsque l'incendie éclata, le 14 janvier, les autorités consulaires interdirent l'accès de l'immeuble aux pompiers pendant 15 minutes, le temps d'en retirer certains documents. Lorsque les pompiers pénétrèrent finalement sur les lieux, ils voulurent briser plusieurs fenêtres du troisième étage pour permettre l'entrée de leurs boyaux, mais ils les trouvèrent murées de l'intérieur. En outre, certaines pièces leur demeurèrent obstinément interdites.

Un peu plus tard, Igor Lobanov, porte-parole de l'ambassade d'URSS, devait se contenter de dire que les murs de brique qui condamnaient les fenêtres faisaient partie d'un plan de restauration de l'immeuble.

Et les documents qui étaient plus précieux que l'édifice lui-même? « Vous savez, les ambassades occidentales à Moscou ne conservent pas précisément des exemplaires de Playboy dans leurs classeurs... »

L'Ouest venait d'obtenir une admission tacite de ce qu'il soupçonnait depuis des années, à savoir que le KGB entretenait à Montréal une opération d'espionnage très active.

Les services de sécurité canadiens soulignent, par exemple, que le troisième étage du consulat abritait un centre de communications par micro-ondes qui permettait un contact constant avec les agents opérant dans la zone Washington-New York-Boston. Une antenne satellite dissimulée dans un hangar, sur le toit, captait les conversations téléphoniques des consulats des États-Unis et de Grande-Bretagne, ainsi que d'entrepreneurs travaillant à Montréal pour le compte du ministère américain de la Défense.

Quant aux briques condamnant les fenêtres du troisième étage, elles avaient de toutes évidence pour objet de bloquer les microphones au laser des agents canadiens tentant d'enregistrer les conversations des Soviétiques.

Jean-Louis Gagnon, un porte-parole de l'Agence canadienne de sécurité, le pendant du FBI américain, reconnaît que Montréal constitue un centre important pour l'espionnage étranger. On sait que des entreprises établies dans la région immédiate de la métropole se livrent à la recherche et à la fabrication de systèmes d'armement pour le compte de l'OTAN et du Secrétariat américain à la Défense.

« Il s'agit d'activités confidentielles qui intéressent évidemment le KGB », précise M. Gagnon, qui ajoute: « Montréal est une zone de premier plan pour nos activités de contre-espionnage ».

Certains diplomates vont jusqu'à affirmer que le Canada représente le point de départ des opérations du KGB à travers l'Amérique du Nord.

Il y a quatre ans, peu après avoir fait défection, Arkady Chevchenko, ancien sous-secrétaire des Nations Unies, soulignait que le Canada n'avait jamais été considéré comme une puissance d'importance mineure par les Soviétiques, qui y voient au contraire l'un des pays les plus importants de l'Ouest. « Ils sont persuadés que s'ils peuvent diviser le Canada et les États-Unis, ils auront remporté une victoire considérable. »

Avant son accession au pouvoir, il y a deux ans, le premier ministre Mulroney avait fait remarquer que les espions soviétiques étaient si nombreux au Canada « qu'à Ottawa, on ne pouvait pas faire un pas dans la rue sans en croiser un ».

Depuis 1978, 21 diplomates soviétiques ont été expulsés du Canada pour espionnage.

Alors qu'il était Solliciteur général du Canada, de 1980 à 1984, Robert Kaplan avait souligné que l'espionnage soviétique visait désormais le domaine à haute technologie de l'industrie militaire beaucoup plus que les activités confidentielles des gouvernements. « Il a très souvent pour cible, désormais, la production et la technologie américaines au Canada », avait-il dit, en ajoutant que Cuba dirigeait la presque totalité de ses opérations nord-américaines depuis le Canada.

M. Kaplan avait reconnu en même temps que la CIA avait toujours été autorisée par le gouvernement canadien à se livrer à l'espionnage des espions au Canada.

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-25	-12	Ensoleillé
Outaouais	-24	-10	Ensoleillé
Laurentides	-24	-10	Gén. ensole.
Cantons de l'Est	-24	-10	Ens. vent mo.
Mauricie	-24	-10	Ens. vent mo.
Québec	-20	-10	Ens. vent mo.
Lac-Saint-Jean	-21	-10	Ens. vent mo.
Rimouski	-15	-5	Ciel variable
Gaspésie	-15	-5	Ciel variable
Bas-Caraïbe	-14	-6	Ciel variable
Sept-Îles	-14	-5	Ciel variable

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	7	10	Pleu.
Edmonton	-5	-2	Sonne
Regina	-11	-4	Neige
Winnipeg	-17	-8	Neige
Fredericton	-17	-9	Ennuage
Toronto	-16	-14	
Halifax	-16	-12	
Charlottetown	-15	-12	
Saint-Jean	-10	-3	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-16	-8	N.-Orléans	12	22
Buffalo	-18	-14	Pittsburgh	-15	-4
Chicago	-7	-3	S. Francisco	7	14
Miami	21	26	Washington	-9	-1
New York	-13	-6	Dallas	4	17

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	0	2	Madrid	4	15
Athènes	10	16	Moscou	-2	-1
Acapulco	22	30	Mexico	9	23
Berlin	-1	1	Oslo	-15	-5
Bruxelles	-5	5	Paris	0	4
Buenos Aires	22	30	Rome	7	14
Copenhague	-5	-3	Séoul	-7	2
Genève	3	7	Stockholm	-5	0
Hong Kong	19	21	Tokyo	2	12
Le Caire	14	23	Trinidad	25	32
Lisbonne	10	15	Vienne	2	6
Londres	0	4			

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres 270
à quatre chiffres 3218

08-2-01

Mardi 17 février 1987

Les procureurs David Scott (à gauche) et John Sopinka s'entretenaient avant la reprise des audiences de la commission d'enquête sur les agissements de l'ex-ministre Sinclair Stevens, hier, à Toronto. Me Sopinka, qui représente M. Stevens, décrit son client comme une victime des circonstances et de directives imprécises, tandis que Me Scott, procureur de la commission, soutient que l'ex-ministre s'est trouvé en conflit d'intérêts en quatre occasions.

Moins de quatre heures pour choisir les jurés au procès d'André Charest

ANDRÉ CÉDILLOT
SOREL

■ Contre toute attente, il a fallu seulement quatre heures, hier, pour trouver les douze jurés capables de garder la tête froide et décider de la culpabilité ou de l'innocence d'André Charest, accusé du meurtre prémédité du jeune hockeyeur Steve Mandeville, 11 ans, dans un logis de Contrecoeur, le 25 août dernier.

Le processus de sélection ne s'est passé même pas déroulé sans embûches. Le juge Jean-Guy Riopel, qui préside le procès, a dû intervenir à plusieurs reprises pour modérer les ardeurs de l'avocat de la défense qui, par souci d'équité, poussait un peu loin l'interrogatoire des candidats-jurés.

Me Luc Forcier, qui s'est vu refuser il y a trois mois que le procès se tienne à Montréal, voulait s'assurer de l'objectivité des membres du jury. Il cherchait surtout à savoir si les gens avaient été influencés par l'énorme publicité qui a entouré cette affaire de meurtre d'enfant.

Il écartait manifestement les femmes, surtout les mères de famille, plus susceptibles d'être émotives que rationnelles devant de tels événements. Plusieurs n'ont d'ailleurs pas caché être encore bouleversées, même s'il s'est écoulé plus de six mois depuis la mort du petit Steve Mandeville.



André Charest, alors qu'il quittait le palais de justice de Sorel en août dernier.

« Mon idée est déjà faite... C'est inhumain de s'en prendre à un enfant sans défense... J'aurais beaucoup de difficultés à croire que l'accusé n'est pas coupable... », ont répondu plusieurs des 66 personnes qui ont défilé à la barre. Il va sans dire que leur candidature n'a pas été retenue.

Après quatre longues heures au moins, les avocats se sont finale-

ment entendus sur le choix de neuf hommes et de trois femmes, dont l'une travaille comme... gardienne d'enfants. La moyenne d'âge des hommes est de 37 ans, tandis que les femmes sont dans la vingtaine.

Préparation minutieuse

Sitôt le jury choisi, Me Ronald Dudemaine, représentant le ministère public, a déclaré qu'il entendait démontrer que l'ancien entraîneur de hockey André Charest, 39 ans, avait soigneusement préparé l'assassinat de Steve Mandeville, le soir du 25 août 86, en l'invitant chez lui, à Contrecoeur.

Selon lui, Charest aurait étranglé le jeune garçon à l'aide d'un fil téléphonique dans une chambre située au deuxième étage de son logis. « Il était décidé à tuer l'enfant avant même d'entrer en contact avec lui par téléphone; il a, entre autres, fait des démarches pour se procurer le fil qui a servi à tuer l'enfant, entre le moment de l'appel et l'arrivée de la victime à son domicile », estime l'avocat de la Couronne.

D'après la poursuite toujours, Charest aurait ensuite enroulé le cadavre dans une nappe, puis l'aurait placé sur la banquette arrière d'une voiture empruntée à un ami. Des témoins l'auraient également vu déposer une bicyclette dans le coffre arrière de l'auto. L'accusé se serait débarrassé de ces « objets » encombrants

en bordure d'une route déserte de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à quelques kilomètres de sa demeure.

Le médecin légiste Jean Hould, premier et seul témoin entendu hier, a expliqué effectivement que l'enfant avait été trouvé dans un fossé qui longe un chemin de campagne, le 27 août. Il a été mandé sur place vers 15 h 30.

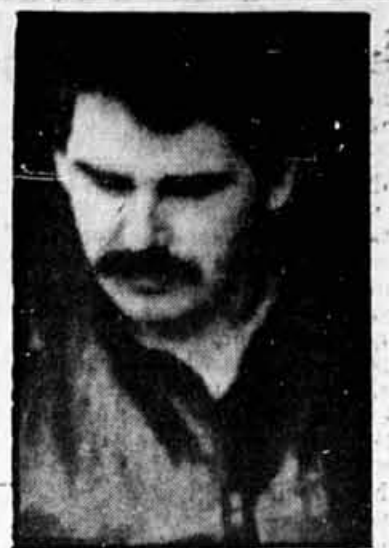
La victime, vêtue d'un survêtement comme ceux que portent les sportifs, reposait face contre terre, à quelques pas d'une bicyclette. Il y avait également deux souliers de course, l'un sur le dos de l'enfant et l'autre tout près du vélo.

Le garçonnet avait un cordon d'une longueur de 66 pouces enroulé à triple tour autour du cou. On avait fait également un double noeud sous le menton. L'autopsie pratiquée le lendemain a confirmé que la victime avait été étranglée, une quinzaine d'heures avant sa découverte. Elle n'aurait pas été assaillie sexuellement.

Assis au banc des accusés, menottes aux poignets, André Charest, qui ne porte plus la barbe, est resté impassible tout le long de la procédure. Curieusement, une quarantaine de personnes seulement suivent le procès. Les grands-parents maternels, un oncle et un grand-oncle du jeune Mandeville sont présents. L'instruction, qui se poursuit aujourd'hui, pourrait durer deux semaines.



Benoît Tremblay



Fernand Gauthier



Pierre Deschênes



Steeve Tremblay

Quatres adultes accusés du meurtre de l'épicier Bélanger

Deux mineurs mis en accusation devant le Tribunal de la jeunesse

Presse Canadienne
CHICOUTIMI

■ Les quatre adultes soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de l'épicier Léon Bélanger, vendredi dernier, ont été formellement accusés de meurtre au deuxième degré, hier, au palais de justice de Chicoutimi.

Leur comparution devant le juge Lucien Larouche, de la Cour des sessions de la paix, s'est déroulée dans une salle d'audience remplie de curieux. Elle a duré une quinzaine de minutes.

Les accusés sont Pierre Deschênes, 22 ans, de Chicoutimi, ainsi que Fernand Gauthier, 31 ans, Steeve Tremblay, 24 ans, et Benoît Tremblay, 28 ans, tous trois de la Baie.

En plus du meurtre au second degré, ils doivent répondre à sept autres chefs d'accusation, tous reliés au vol tragique survenu à la résidence de M. Bélanger, située à proximité de son épicerie.

Le groupe est accusé de complot en vue de perpétrer un vol qualifié, du vol qualifié de \$11 000, de vol avec effraction, de la séquestration de l'épouse de la victime, Ghislaine, de voies de fait sur cette dernière, de l'utilisation illégale d'une arme à feu et de la possession

d'une arme dite à utilisation restreinte.

Dans chaque cas, le procureur de la Couronne, Me Jean-Claude Beaulieu, s'est objecté formellement à une remise en liberté. L'enquête sur remise en liberté sous cautionnement des présumés complices a été fixée au 6 mars tout comme leur enquête préliminaire.

Les accusés ont tous opté pour un procès devant un juge et 12 jurés.

Les deux autres détenus dans cette affaire, un jeune homme et une jeune fille mineurs, ont été mis en accusation devant le Tribunal de la jeunesse. Dans le cas de la jeune fille, qui est toujours hospitalisée, la comparution s'est faite à l'hôpital de Chicoutimi devant un juge de paix.

Ils font face aux mêmes accusations que les adultes. Le procureur de la Couronne, M. Guy Quirion, n'a pas écarté la possibilité que le ministère public dépose une requête pour qu'ils soient jugés devant un tribunal pour adultes.

« Dans le cas de la jeune fille, la décision est presque prise, a-t-il indiqué. Le cas du jeune homme nécessite toutefois une analyse plus approfondie. » C'est la jeune fille qui aurait tiré sur la victime avec un revolver de calibre .38.



PHOTO JEAN GOUPIL, LA PRESSE

Dix-huit familles jetées à la rue par le feu

■ Un incendie qui pourrait être d'origine criminelle a complètement détruit, hier après-midi à Verdun, deux maisons tandis qu'une troisième était lourdement endommagée par l'eau et la fumée. Il y avait six logements dans chaque maison: ce sont donc 18 familles qui se retrouvent sur le pavé. Plus de

100 pompiers de Verdun et de huit municipalités voisines du Sud-Ouest de l'île de Montréal ont pris deux heures pour contrôler l'élément destructeur.

Par ailleurs quelque 2 500 foyers ont été privés d'électricité pendant environ quatre

heures à cause de ce sinistre. Les pompiers ont été appelés une première fois à l'arrière du 690, rue Galt à Verdun où, dans le fond de la cour, un baril rempli de déchets brûlait. Les pompiers ont éteint. Toutefois, un heure plus tard, vers 15 h 30, les pompiers étaient de nouveau appelés au même endroit: le feu atta-

quait alors l'une des petites remises sur la galerie arrière.

En fin d'après-midi la police de la CUM détenait un jeune homme de 21 ans, Jean-François Denis. Selon les policiers, il devait comparaître ce matin en Cour des sessions sous trois chefs d'accusation.

Montréal n'a aucunement l'intention d'exproprier l'hippodrome Blue Bonnets

Les propriétaires eux-mêmes caresseraient plusieurs projets d'envergure

MARIANE FAVEREAU

■ La Ville de Montréal n'a aucunement l'intention d'exproprier les terrains de l'hippodrome Blue Bonnets puisque ses propriétaires eux-mêmes ont des projets d'aménagement de leur vaste propriété.

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Michael Fainstat, a déclaré hier, à l'assemblée du conseil municipal, que les propriétaires de l'hippodrome ont informé la ville de leur intention d'aménager leurs terrains dans quelques mois. Là-dessus, un comité interservices s'est mis à l'oeuvre, il y a trois semaines, regroupant les services d'Urbanisme, des Travaux publics, de la Gestion immobilière et du revenu.

M. Fainstat dit que plusieurs projets sont à l'étude: construction d'édifices à bureaux, développement domiciliaire, ou encore d'industries et notamment de haute technologie.

Ce sujet de l'avenir de Blue Bonnets a été soulevé par la question d'un citoyen, représentant l'Association du Trot et amble, qui voudrait bien que la ville cède un terrain voisin pour les courses si on éliminait la piste de Blue Bonnets.

Il faisait partie de la douzaine de citoyens qui ont eu la chance de poser des questions orales au conseil, hier, au cours de la période prévue à cet effet qui a duré près d'une heure. Six autres citoyens qui attendaient aussi, devront revenir ou poser leurs questions par écrit.

Parti civique

C'est par écrit que le Parti civique a demandé au président du comité exécutif qu'outre le conseiller Germain Prigent, un représentant non élu de son parti siège, sans droit de vote, à chacune des quatre autres commissions permanentes du conseil.

Selon M. Claude Dupras, le Parti civique représente le tiers de électeurs de Montréal. N'ayant qu'un seul élu, M. Prigent, il n'est donc représenté qu'à une seule commission.

En conférence de presse, M. Dupras s'est vigoureusement élevé contre le refus de l'administration Doré-Fainstat d'accéder à cette demande. « Ils veulent une administration à parti unique, comme les Soviétiques. On leur offre une petite chance de représentation proportionnelle, et ils la refusent après que nous

sommes le seul parti d'opposition, le seul reconnu par la loi et financé comme tel. »

Les taxes: rien à faire

M. Dupras s'en est également pris à la réponse du maire Doré à une question du président de la Ligue des propriétaires sur la hausse des comptes de taxes. M. Dupras assure que le maire ne fait que répéter ses propos de campagne électorale « alors qu'il y a \$51 millions de dépenses de trop dans le budget ».

M. Pierre Aubry, président de la Ligue, demandait si l'administration pouvait modifier à la baisse certains comptes, ou modifier le budget pour couper certaines dépenses.

Le maire Doré a répondu par la négative. Mais il a insisté sur son désir d'en arriver à une modification législative qui permettrait le plafonnement des hausses de taxes foncières, ainsi que des taux de taxes variables pour le secteur résidentiel d'une part, commercial et industriel de l'autre.

Tout en se disant lui aussi victime de la hausse vertigineuse de l'évaluation, malgré la réduction de 0,08 cents du taux de la taxe, il signale que la ville a des dépenses incompréhensibles.

FLORIAN BERNARD

■ Même si aucune consultation officielle n'a encore été faite par Montréal auprès des quatorze municipalités auxquelles elle vend de l'eau, un tour d'horizon réalisé par La Presse, hier, indique que la fluoruration de l'eau ne soulèverait pas d'opposition fondamentale. Certaines municipalités entretiennent encore des réserves, mais la plupart sont favorables à la fluoruration.

Le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, médecin de profession, estime que le bilan des nombreuses études scientifiques réalisées depuis plusieurs années penche nettement en faveur de la fluoruration. Il a déclaré que des études comparatives faites auprès de plusieurs villes nord-américaines ont démontré que les enfants demeurant dans des endroits où l'eau est fluorée à la source ont une meilleure dentition que celle des enfants ne profitant pas d'une eau ainsi traitée.

M. Leduc a ajouté que le Québec est énormément en retard par rapport au reste de l'Amérique du Nord concernant la fluoruration de l'eau. Il a dit souhaiter que la nouvelle administration de Montréal réalise son objectif d'ajouter des fluorures dans l'eau potable d'ici la fin de l'année.

À Outremont, un sondage réa-

lisé il y a cinq ans auprès de la population avait donné des résultats nettement favorables à la fluoruration. Le directeur-général de la ville, M. Mainville, estime que l'opinion ne doit pas avoir changé.

Le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, a avoué, pour sa part, qu'il ne possède pas la compétence scientifique nécessaire pour juger. « Nous sommes des clients captifs et nous achetons l'eau telle que Montréal nous la livre. Si on décide d'y ajouter du fluor, nous achèterons de l'eau fluorée. » M. Corbeil aimerait toutefois que l'administration du maire Doré entreprenne une consultation auprès de la banlieue avant de concrétiser son projet.

D'autres villes, même si elles ne s'opposent pas formellement à la fluoruration, souhaiteraient une telle consultation. C'est notamment le cas de Verdun, l'un des plus gros clients de Montréal.

Le maire Jean Drapeau s'était toujours vivement opposé à la fluoruration de l'eau. Il avait souvent invoqué l'argument que si l'on ajoutait des fluorures à l'eau dans le but de prévenir la carie dentaire, pourquoi ne pas y ajouter également de l'aspirine pour aider ceux qui ont la migraine? C'est au moyen d'un tel argument que, durant des années, il avait résisté au puissant lobby des tenants de la fluoruration.

La banlieue peu réticente à la fluoruration de l'eau

Le vandalisme reprend à la STCUM

Le syndicat affirme qu'il s'agit de bris normaux dus au grand froid

LISA BINSSE

Les actes de vandalisme ont repris hier matin, après un répit d'une dizaine de jours, selon la Société de transport de la CUM. Vingt-six autobus étaient inutilisables dans trois divisions, ce qui n'a toutefois pas perturbé le service régulier de transport en commun. Pour sa part, le syndicat parle de « bris normaux ».

Mme Louise Baillargeon, porte-parole de la STCUM, a en effet affirmé que des incidents sont survenus aux divisions Anjou, Saint-Henri et Saint-Laurent. Quant au service de métro, notamment la ligne numéro 2 (entre Henri-Bou-rassa et Côte-Vertu), il a été per-

turbé par plusieurs pannes de courant, mais elles sont attribuables à des problèmes techniques et ne sont liées d'aucune façon aux négociations en cours.

M. Normand Lamoureux, président du syndicat, s'est dit surpris hier d'entendre parler d'actes de vandalisme. Après vérification, il a soutenu qu'il s'agissait de bris normaux dus au grand froid.

Il a rappelé qu'à la dernière assemblée générale, les membres n'ont voté sur aucun moyen de pression. De plus, le syndicat a demandé à ses membres, dans une lettre, de ne pas faire de gestes isolés, justement pour éviter de prêter flanc à la « campagne de dénigrement » de la STCUM.

Entre-temps, la conciliation se poursuit aujourd'hui. Les deux conciliateurs, MM. Gilles Michaud et Marcel Boisvert, rencontrent les représentants du syndicat des 2 100 préposés à l'entre-tien, affilié à la CSN. Ils doivent recevoir du syndicat, qui a rejeté la toute dernière contre-proposition patronale, des explications sur les demandes.

Le syndicat considère que cette contre-proposition, faite jeudi dernier, contient peu ou pas de changements par rapport aux offres initiales de la STCUM. Dans ce dernier document, qui se veut une réponse à la contre-proposition syndicale, la société de transport maintient son offre salariale

et sa demande touchant le recours à la sous-traitance, mais modifie certaines de ses demandes, notamment sur la mobilité de la main-d'oeuvre.

L'entreprise offre une convention collective de trois ans et des hausses de salaires de 3 p. cent, 3,25 p. cent et 3,5 p. cent. De son côté, le syndicat demande un contrat de deux ans, une semaine de travail réduite et des hausses de salaires de 11,5 p. cent et 9,3 p. cent.

La conciliation continue aussi entre la STCUM et le syndicat qui représente les 4 000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro. Ce syndicat est affilié au Syndicat canadien de la fonction publique.

Le syndicat du mont Grand-Fonds se remet en grève

La décision du commissaire du Travail portée en appel

Presse Canadienne
CLERMONT

Après le lock-out au mont Grand-Fonds, c'est maintenant la grève.

Les employés du centre de ski ont en effet décidé hier soir par un vote de 23 contre 15 de déclencher la grève jusqu'à la conclusion d'une entente « satisfaisante ». Cette décision survient au lendemain de la levée du lock-out par le propriétaire du centre de ski, M. Raymond Malenfant.

Le syndicat entend aussi porter en appel la décision du commissaire du Travail, M. Pierre-Philippe Lachapelle, qui a donné raison au propriétaire du centre de ski. M. Malenfant avait demandé que le syndicat en place soit scindé en deux compte tenu que la gestion du bar et du restaurant a été confiée à un concessionnaire. Le mont Grand-Fonds continue d'être administré directement par la famille Malenfant par l'intermédiaire de la compagnie Charle-voix-Ski.

Dans l'éventualité où deux accreditations syndicales seraient finalement reconnues, il a également été décidé de négocier deux conventions collectives à la condition que ces deux conventions contiennent les mêmes conditions de travail et que l'ancienneté soit transférable d'un syndicat à l'autre.

Au sortir de l'assemblée, le président du syndicat, M. Martin Harvey, a nié que le syndicat cherchait, par sa prise de position, à gagner du temps. « Bien sûr, on aurait bien aimé rentrer au travail avec un règlement mais on va rentrer quand ça va être réglé. Je pense que c'est évident », a-t-il commenté.

Le conseiller syndical au dossier, François Gagnon, estime pour sa part que le commissaire Lachapelle ne répond pas à la

question que lui avait posée le syndicat: y a-t-il bel et bien deux accreditations ou deux employeurs liés par la même accrédi-tation?

Par ailleurs, les négociations doivent reprendre jeudi en présence du conciliateur au dossier.

Appelé à commenter la déci-sion majoritaire du syndicat, le représentant des dissidents, M. Gaétan Tremblay, n'a pas caché sa déception devant la tournure des événements. Il a accusé la CSN de chercher délibérément à prolonger le conflit au mont Grand-Fonds.

« On n'aura pas de ski de prin-temps. J'ai l'impression que le jeu de la CSN est très clair là-dedans, c'est de retarder le règlement du conflit au mont Grand-Fonds pour régler celui du Manoir Ri-chelieu », a-t-il affirmé. Le Ma-noir Richelieu est également la propriété de M. Malenfant.

A son avis, il ne faut pas s'at-tendre à de nouveaux développe-ments lors de la rencontre de négociations de jeudi. « C'était une suite logique. Si Malenfant lève le lock-out, on fait la grève. Si on lève la grève, Malenfant va faire son lock-out. Le jeu de Malen-fant, c'était de renvoyer la balle dans le syndicat et voici la répon-se du syndicat », a conclu M. Tremblay.

Loto-Québec : l'impasse perdue

Avec la suppression temporaire de la Mini et de l'Inter, les pertes hebdomadaires de la société d'Etat atteindront \$1,7 million

LISA BINSSE

C'est toujours l'impasse dans le conflit qui oppose depuis deux semaines Loto-Québec à ses 460 employés. La grève prend une nouvelle dimension cette semaine, alors que la suppression temporaire de deux loteries — la Mini et l'Inter — fera perdre \$1,7 million par semaine à la société d'Etat.

Mme Micheline Savoie, porte-parole de Loto-Québec, affirmait hier que la vente de billets de la Mini rapporte environ \$1,1 million par semaine alors que celle des billets d'Inter (dont le tirage a lieu aux 15 jours) représente

une somme hebdomadaire de quelque \$600 000.

Quant aux ventes moyennes de billets de la loterie 6/36 et du Lotto 6/49, elles ont fléchi légèrement, alors que les ventes de billets de la Quotidienne n'ont à peu près pas changé par rapport aux semaines précédentes. Il s'est vendu la semaine dernière pour \$1,4 million de billets de la 6/36 et pour \$10,2 millions de billets pour le 6/49. Quant à la Quoti-dienne, les ventes ont atteint \$353 000.

Ni le syndicat, ni l'employeur ne pouvaient dire hier quand les négociations reprendraient. Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le début du conflit. Loto-Québec

se dit prête à négocier, mais at-tend toujours d'être convoquée par le conciliateur. Le litige porte sur les salaires et l'ancienneté.

La société des loteries ne dispo-se pas, selon Mme Lavoie, de don-nées précises sur les ventes de lo-teries « passives » toujours en vi-gueur, soient la Provinciale et la Super.

Loto-Québec, qui poursuit ses opérations à l'aide de 120 cadres, privilégie l'approvisionnement des détaillants pour les trois lote-ries, la Quotidienne, la 6/36 et le 6/49. Il se peut que des points de vente soient à court de billets pour certaines des autres loteries courues par les Québécois. Loto-

Québec compte 12 000 détaillants dont 4 000 sont munis des terminaux requis pour la 6/36 et le 6/49. Les 95 organismes sans but lucratif qui font affaire avec Loto-Québec ne manquent de rien.

Par ailleurs, Mme Savoie affirme que contrairement aux dires du syndicat, à l'effet que Loto-Québec viole les mesures anti-bri-seurs de grève, la distribution de billets et de fiches de sélection se fait dans le respect des lois québé-coises.

M. Jean-Guy Coutu, président du syndicat affilié à la CSN, a rap-pelé hier que le syndicat a de-mandé au ministère du Travail d'enquêter sur certains incidents que le syndicat voit comme des violations aux mesures anti-bri-seurs de grève.

Les salariés de Loto-Québec doivent se rendre à Québec de-main pour tenter de faire pres-sion sur le gouvernement.

M. Coutu affirme que les pertes de la société d'Etat sont beaucoup plus élevées qu'elle le prétend. Selon lui, les pertes depuis le dé-but de la grève tourneraient au-tour de \$6 millions.

Autobus Terrebonne : les parents réclament une loi spéciale

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le Comité de parents de la Commission scolaire des Manoirs demande au ministre de l'Éduca-tion de faire adopter le plus tôt possible une loi spéciale interdisant aux chauffeurs des Autobus Terrebonne de déclencher la grève ou de recourir à tout autre moyen de pression jusqu'au 30 juin 1988. Aujourd'hui, pour la septième journée depuis le 21 jan-vier, 6 500 écoliers sont privés de cours.

Le président du Comité, M. Jacques Richer, a déclaré hier qu'il veut rencontrer au cours des pro-chains jours le ministre Claude Ryan pour lui expliquer la situa-tion. « Nous sommes conscients que l'Assemblée nationale ne siège pas actuellement, mais nous demandons toutefois qu'une loi spéciale soit adoptée rapidement afin de mettre fin à une situation insupportable », a précisé M. Ri-cher avant d'aller présider une réu-nion extraordinaire du comité de parents regroupant les 20 re-présentants des écoles touchées.

M. Richer a expliqué qu'il de-mande une loi spéciale s'appli-quant jusqu'au 30 juin 1988, par-ce que le contrat entre la commis-sion scolaire et les Autobus Terrebonne arrive à échéance à cette date.

Récemment, le Comité de pa-rents a suggéré aux deux parties de recourir à l'arbitrage pour ré-gler le conflit qui les oppose. Le syndicat a refusé net, tandis que l'employeur s'est dit prêt à aller en arbitrage, mais à la condition que le gouvernement et la com-mission scolaire paient la diffé-rence de la note, advenant que

l'arbitre dans son jugement ac-corde aux chauffeurs une hausse de salaire supérieure à 4,47 p. cent.

Aujourd'hui, alors que les chauffeurs ont encore une fois décidé de débrayer pour 24 heu-res, la commission scolaire a fer-mé toutes les écoles pour ne pas exposer les écoliers au froid ri-goureux qui sévit. Et cet arrêt de travail, de l'avis même du prési-dent du syndicat, M. Normand Labelle, pourrait se prolonger pendant une autre période de 24 heures ou même indéfiniment.

En fait, pour la plupart, les éco-liers sont absents de l'école de-puis jeudi dernier. Devant les me-naces répétées de perturbation du transport, les autorités scolaires avaient en effet fermé certaines écoles jeudi, vendredi et hier.

Division

À la commission scolaire, cer-tains préconisent que les écoles restent ouvertes, même sans transport collectif. Mais selon le secrétaire général, M. Claude Ha-mer, cette suggestion est loin de faire l'unanimité. « Des interve-nants veulent qu'il y ait dans cha-que école un comité d'accueil pour les écoliers qui se présentent en classe; d'autres préfèrent que les parents gardent les enfants à la maison lorsqu'il y a perturba-tion, de façon qu'aucun enfant ne soit pénalisé. »

Ce soir, les commissaires doi-vent se réunir en séance extraor-dinaire pour un autre sujet que ce litige, mais on a déjà annoncé que la question du transport sera ajoutée à l'ordre du jour.

Après cette réunion, le syndicat des chauffeurs tiendra une assem-blée. Les membres seront infor-més des décisions prises par le co-

mité de parents et les commissai-res. Ils seront alors appelés à se prononcer sur les mesures à pren-dre pour les prochains jours.

Faites croître vos épargnes

✓ Avec un RER — Placement à terme fixe TD.



Investissez dans l'avenir avec un RER — Placement à terme fixe** TD. Il vous offre des taux d'intérêt élevés garantis pendant tout le terme de votre placement, de 90 jours à 5 ans. Et pour des termes d'un an et plus vous pouvez choisir un placement à intérêt composé qui vous permet de réinvestir votre intérêt au même taux élevé garanti. Et parce que les intérêts proviennent d'un REER, ils sont à l'abri de l'impôt, ce qui veut dire que chaque cent épargné vous aide à bâtir votre indépendance financière pour plus tard.

Vous pouvez aussi choisir un placement à court terme dont les intérêts seront versés à échéance... ou, si vous préférez, un placement dont le terme varie entre 12 et 60 mois et dont les intérêts sont versés annuellement dans un RER — Compte d'épargne à intérêt quotidien avec relevé.

Rendez-vous à votre succursale TD dès aujourd'hui pour ouvrir un RER — Placement à terme fixe TD ou pour vous renseigner sur les RER TD suivants:

- Le nouveau RER — Compte d'épargne à intérêt quotidien TD — offrant une structure de taux à paliers qui fait que les taux d'intérêt augmentent selon le montant de vos économies. Plus votre solde est élevé, plus le taux d'intérêt en vigueur est élevé — une bonne raison pour consolider vos REER à la Banque TD. Et vous avez le choix entre un livret pratique et un relevé pour suivre la croissance de votre fonds de retraite. Et tout comme pour votre RER — Placement à terme fixe, il n'y a PAS DE FRAIS.
- RER — Fonds Mutuels Ligne Verte — vous offre un potentiel de croissance et une diversification des titres à l'intérieur d'un seul placement.

• RER autogéré TD — vous donne la liberté de gérer votre propre portefeuille de placements de retraite.

Il est rapide et facile d'ouvrir un REER à la Banque TD — vous n'avez qu'à vous rendre à votre succursale. N'oubliez pas: la date limite des cotisations pour l'année d'imposition 1986 est le 2 mars 1987.

Nouveau! Reçus d'impôt sur place.

En ouvrant un RER — Compte d'épargne à intérêt quotidien TD ou un RER — Placement à terme fixe TD, vous recevrez votre reçu d'impôt sur place. Vous pourrez donc compléter votre rapport d'impôt plus tôt, ce qui constitue un avantage si vous attendez un remboursement cette année.

*La croissance annuelle indiquée est basée sur la valeur totale à l'échéance, pour un placement à intérêt composé d'un terme de 5 ans, à un taux d'intérêt nominal de 9,250% par année, dépôt minimum \$500.

**Court terme (90 à 364 jours) minimum \$10,000. Long terme (12 à 60 mois) minimum \$500.

Vous avez des questions concernant les RER TD « Artisan d'un bel avenir »? Appelez l'Infoligne Verte sans frais: Au Québec: 1-800-387-1500

À Toronto: 982-7730

Dans les autres régions: 1-800-387-2092

Rendez-vous à votre succursale TD dès aujourd'hui pour ouvrir votre RER TD « Artisan d'un bel avenir ».



le personnel fait toute la différence

MAINTENANT! REÇUS D'IMPÔT SUR PLACE

Décès du juge Philip Cutler

Le juge Philip Cutler, de la Cour supérieure du Québec, est décédé, vendredi dernier, dans un hôpital de la Floride, à l'âge de 67 ans.

Spécialiste en droit du travail, il était l'auteur de nombreuses publications ou articles dans cette discipline, dont une oeuvre intitulée *Le Code du travail annoté et comparé*.

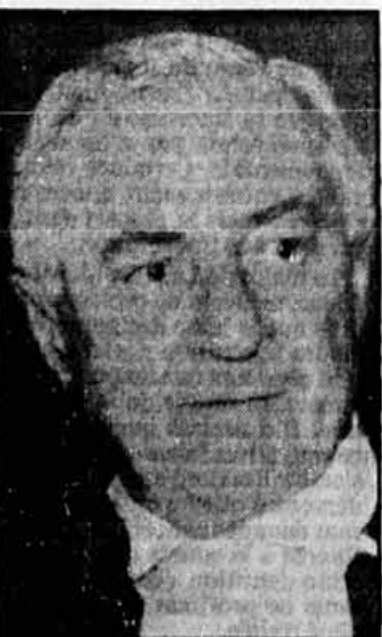
Après avoir fait ses études secondaires à l'Université d'Ottawa, il étudia le droit à l'Université de Montréal et fut admis au Barreau du Québec en 1954.

Il suivit, par la suite, des cours de spécialisation en droit public et obtint un doctorat en droit de l'Université de Montréal en 1968, après avoir soutenu une thèse.

Au cours de sa carrière, il a agi comme substitut du procureur général de la province et également comme avocat pour les trois centrales syndicales de la province dans des conflits juridiques dans le secteur public.

Il fut nommé juge de la Cour supérieure, à Montréal, le 28 mars 1985.

Le défunt laisse dans le deuil sa femme, May Ebbitt, qu'il avait épousée le 18 janvier 1952, ainsi



Le juge Philip Cutler

que sept enfants, dont trois d'un précédent mariage.

Un service aura lieu à sa mémoire demain, à 13 h au salon funéraire Paperman et Fils, 5605, Côte-des-Neiges où repose le dis-paru.

Victime du sida violée malgré ses avertissements

United Press International
ATLANTIC CITY

■ Un homme qui a violé une femme à plusieurs reprises même si celle-ci le prévenait qu'elle avait le sida n'a contacté ni les hôpitaux ni la police, a indiqué un policier hier.

La victime a dit à la police qu'elle a essayé d'empêcher le viol en montrant à son agresseur une carte indiquant qu'elle souffrait du sida.

« Elle a dit à l'homme qu'elle l'avait (le sida) mais, apparemment, il ne l'a pas crue », a dit le détective Ray O'Neill.

Le syndrome d'immuno-déficience acquise est causé par un virus qui détruit la capacité de l'organisme de se défendre contre les infections. Les méthodes de transmission incluent les contacts sexuels et le partage d'aiguilles contaminées chez les narcomanes.

La victime, âgée de 27 ans, a été arrêtée plusieurs fois pour prostitution et possession de drogues, a dit M. O'Neill. Elle a été arrêtée pour la dernière fois en novembre.

Le viol est survenu à trois heures du matin samedi, alors que la femme se rendait chez sa mère, à huit coins de rues de chez elle, a indiqué la police.

La victime a dit qu'elle a croisé un homme assis sur les marches d'une maison et que celui-ci lui a offert de la bière.

Alors qu'ils buvaient, l'homme l'a obligée à le suivre dans une ruelle, puis l'a forcée à pratiquer l'amour oral. Il l'a aussi battue avec une planche. Puis il l'a tirée dans une cour et l'a violée quatre fois, a dit la police.

Les soeurs Lévesque devront patienter jusqu'à jeudi

Presse Canadienne
ROME

■ Les soeurs Micheline et Laurence Lévesque sauront jeudi si la justice italienne accepte de leur remettre leur passeport, ce qui leur permettrait de rentrer au Québec dare-dare.

Me Francesco Saraca a déposé hier la requête visant à obtenir la déséquestration des passeports saisis deux mois après que les deux femmes eurent été placées en détention domiciliaire, Via del Quirinale.

En fait, c'est samedi que l'avocat a tenté de faire cette demande mais les juges étaient occupés par d'autres procédures. Il a tout de même profité de son passage au palais de justice de la Piazzale Clodio pour interjeter appel de la décision d'acquittement, rendue jeudi, pour insuffisance de preuves. Les deux femmes réclament l'absolution complète de façon, entre autres, à se mettre à l'abri de toutes poursuites ultérieures.

« Si on est blanchies complètement, il n'y a plus de poursuite possible et notre dossier est clair en Italie », explique Laurence.

« Présentement, si le procureur de la République Luciano Infelisi fait appel et qu'il découvre des éléments ou réussit à détruire les contre-preuves apportées par Me Saraca, ça pourrait conduire à une condamnation », a-t-elle ajouté.

On ne sait toujours pas si le procureur ira de l'avant avec son appel. Sa décision dépend des motifs que doit lui fournir d'ici la fin de la semaine l'équipe du juge Pelaggi pour justifier la décision d'acquittement.

À l'audition de jeudi, à laquelle les deux quinquagénaires ne comptent pas assister, la question de l'appel sera vraisemblablement soulevée.

À l'ambassade canadienne à Rome, le porte-parole Paul Tana estime que la justice italienne voudra peut-être s'assurer de la présence des deux femmes à ce deuxième procès. Ce qui pourrait signifier pour Micheline et Laurence la prolongation de leur séjour forcé sur le territoire italien ou l'obligation d'y revenir pour l'audition de l'appel.

En Italie, il s'écoule facilement de trois à six mois entre le premier et le deuxième procès. Micheline se demande « si Infelisi maintient son ap-

pel et qu'il gagne, est-ce que le Canada accepterait la demande d'extradition ? C'est là-dessus que ça va se jouer. »

En attendant d'être fixées sur la récupération de leurs passeports, les deux lonquéroises font un tri dans leurs effets personnels accumulés au cours des 14 derniers mois.

Elles conservent toute la documentation qui pourrait s'avérer utile au moment de la rédaction de leur aventure toute en dents de scie.

Si jamais la justice italienne accorde le feu vert, Micheline assure que les choses ne traîneront pas et qu'elle aura vite fait de mettre la main sur une paire de billets à destination du Québec, surtout que c'est actuellement la basse saison en Italie.

Quant à la vingtaine de journalistes venus du Québec et d'ailleurs pour suivre l'épopée des deux femmes, la plupart sont rentrés étant donné le rythme plus ralenti des événements.

Laurence indique d'ailleurs que le téléphone sonne beaucoup moins souvent et que tout rentre dans l'ordre graduellement.

Des démêlés judiciaires dont la note atteint les \$100 000

Presse canadienne
ROME

■ Les soeurs Laurence et Micheline Lévesque estiment que leurs démêlés avec la justice italienne leur ont coûté jusqu'ici la forte somme de \$100 000.

Durant les 14 mois passés à Rome, elles ont vécu des prestations de pré-traitement de Laurence, de leurs économies et d'un prêt de leur frère. C'est

ce qu'a indiqué Laurence au cours d'une interview avec la Presse Canadienne.

Dans les \$100 000, elles incluent le manque à gagner de Micheline, enseignante au secondaire, qu'on peut évaluer aux environs de \$40 000.

Les frais d'avocats et de séjour comptent pour le reste.

On sait que les soeurs Lévesque habitent chez les Frères Trinitaires qui leur ont cédé un appartement

servant généralement à des Canadiens qui se retrouvent en difficulté à Rome.

D'ailleurs, deux fois au moins, elles ont dû partager cet appartement.

Quand on aborde la question des frais d'avocats, les deux femmes deviennent muettes. Certains bruits veulent que ce soit Sylvie Roy, la fille de Micheline, qui acquitte les factures de leur conseiller québécois, Me Claude F. Archambault.

Quand à Me Saraca, on ne connaît pas son tarif, mais on sait que l'avocat italien est moins gourmand que son collègue, Me Quaranta, à qui les deux soeurs ont depuis longtemps retiré le dossier. Elles avaient jugé inacceptable sa demande de \$40 000 d'avance de frais.

PRÊTS

commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

SOINS À DOMICILE

NOVA

L'AGENCE QUI A DU COEUR

- Spécialisée en soins aux personnes âgées et/ou souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personnel compétent, cautionné et assuré
- Infirmières et infirmiers auxiliaires diplômés, aides familiales consultant en gériatrie
- Tarifs raisonnables
- Service 24 heures

Appeler:
Pamela Martin
445-0558



havre
DES
prairies

CONDOMINIUMS
AU BORD DE L'EAU
de 76,000\$ à 129,000\$

4084 rue de la Seine, Laval
(BOUL. LEVESQUE PRES 87e AVE.)

682-3553



RÉPARATION GRATUITE!

« Seulement le coût des pièces nécessaires »



MACHINE À ÉCRIRE

• Cueillette et livraison • (\$3.00) et +

Montréal - Laval - Rive sud

• Électrique • Électronique • Manuelle

Nous demandons des:

machines à écrire (tous les modèles acceptés) pour les réparer et les vérifier complètement et gratuitement.

Travail effectué par nos étudiants-techniciens en stage de perfectionnement.

• Réparation professionnelle! GARANTIE 3 MOIS.

Nous avons besoin de tous les modèles de machines.

Confiez-nous la vôtre! Profitez-en et appelez-nous!

Centre de Formation
Technique de machines de bureau

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au vendredi
9 h à 17 h

221 A ouest, boul. Crémazie, Montréal, Québec

383-8330

Pierre Foglia



Valentins noirs

Je vais vous le dire pourquoi il n'y pas eu de chronique samedi : parce que mes histoires d'amour de la Saint-Valentin n'étaient pas présentables. Pas faciles les histoires d'amour. Il y en a même une que je ne savais pas comment terminer. Celle-ci, qui était pourtant bien partie, voyez plutôt :

Il lui prit doucement les lèvres. Je t'aime, lui murmura-t-il.

C'était un bon début, non ? On continue.

...Elle fut prise de vertige en sentant autour de ses épaules le bras fort qui la retenait. La main qui s'était faufilée jouait sur sa peau tel l'archet sur le violon. La passion les emporta...

Plus tard, alors qu'ils offraient leur nudité à la carresse du vent du large, il lui dit brusquement :

— Chérie, voulez-vous m'épouser ?

Ici j'avais le choix. Elle répondait oui et ça finissait là, même pas rendu au quart de ma chronique. Alors, pour rallonger un peu, je lui ai fait répondre :

— M'épouser ? Vous n'y pensez pas Lucien ! D'abord je le suis déjà, mais ne le serais-je pas que je n'irais point m'embarrasser d'un olibrius tel que vous ! Vous ne jouez pas trop mal du violon, soit, mais enfin, que je suse, vous n'êtes pas un stradivarius...

Ca n'a l'air de rien une petite réplique comme celle-là, mais ça change complètement le beat. Lucien, vexé de se faire rabrouer, devint bête à son tour :

— C'est celui qui l'a dit qui l'est !... lui lança-t-il perfidement.

On voit qu'on est déjà passablement loin, ici, de l'esprit de la Saint-Valentin. Et quand c'est parti comme ça, croyez-moi, c'est foutu, il n'y a plus de revenez-y. Je ne sais plus si c'est elle ou lui qui a donné la première gifle, mais la dernière c'est lui, avec un élan qu'il est allé chercher loin derrière son dos : tiens-toi ! Elle a fait un saut et s'est écrasée.

« Toute nue sur la plaaage, avec les jolis coquillages », sifflait Lucien en s'éloignant. Mais on s'en doute, le coeur n'y était pas vraiment.

Finalement, il est allé noyer son chagrin dans un bar. Quant à elle, elle est rentrée chez elle où son mari l'attendait. C'est-à-dire qu'il ne l'attendait pas vraiment, il lisait le journal, il lui a dit hello quand elle est rentrée, mais il ne l'a pas vue, ce qui s'appelle voir. Ni à ce moment-là, ni plus tard, soit qu'il regardait ailleurs, soit qu'il fit les mots croisés, il ne remarqua pas qu'elle avait l'air un peu lointain.

Pour souper, elle fit un soufflé au fromage. Rendu au téléjournal, comme d'habitude, il s'endormit devant la télé...

Et c'est justement là que j'ai bloqué samedi... C'est, seulement après l'heure de tombée que m'est venu le lien, que voici, qui raccrochait mon histoire à la Saint-Valentin...

On reprend à Il s'endormit devant la télé... Attendez, elle remonta la couverture sur ses épaules en pensant distraitemment qu'elle avait oublié de lui donner la carte de Saint-Valentin qu'elle avait achetée la veille, à la pharmacie.

Bof, se dit-elle, elle sera encore bonne l'an prochain.

A ma femme chérie. A mon amour pour la vie. Pour celle que j'aimerais toujours... Ou donc avais-je déjà eu cette impression d'amour figé dans l'éternité, comme un restant de veau froid figé dans sa sauce ?

Cela m'est revenu tout à tout : au cimetière ! Au cimetière où l'amour se dit comme sur les cartes de la Saint-Valentin : en vers.

MISSISSIPPI

C'était dans un restaurant quelque part. Elle ressemblait, en moins pute, et en rouge au lieu du noir, à la pochette du premier long jeu de Pat Benatar, *In the heart of the night*. Rouge aussi la bouche. Pour les seins presque rien, et blanche pour la peau. Si blanche que dans les draps blancs d'un lit, elle devait avoir l'air d'un poisson roulé dans la farine.

Lui était un peu saoul et très amoureux. Ou peut-être le contraire. Un peu amoureux et très saoul. Il lui prenait les mains, se penchait pour lui poser aux coins des lèvres, des baisers légers. Il lui donnait des mots flous et doux en « elle » comme ma ribambelle et ma lunabelle, mais même quand il l'appela ma tréponème blème à bretelles, elle n'a pas souri.

Elle était frêle, mais c'est lui qui avait l'air fragile. Comme un toréador faisant des passes dans le trafic d'une autoroute à huit voies. Pathétique, il essayait de frôler le coeur des autobus.

Quand elle s'est levée, blanche dans sa robe rouge, il l'a retenue in extremis par un bras qu'elle lui a aussitôt abandonné avec une résignation molle et neutre...

— Tu m'abandonnes papillonne ? Tu me laisses avec l'énergie de rien, le coeur cirrhose et l'âme chauve ? Tu me laisses le cul sur le sable, fée blanche ? Tu me laisses Sex and Death, pute rouge ? C'est quoi je suis pour toi, hein Mississippi, un peu de cendre sur ta rive ?

Il embrassait maintenant ses doigts l'un après l'autre...

— Où vas-tu amour ? lui redemanda-t-il...

— Pisser, répondit-elle d'une voix neutre et molle.

BLUE VALENTINE

C'est sur l'album *Blue Valentine* que Tom Waits chante de sa voix la plus sombre une de ses plus belles chansons d'amour : *Christmas card from a hooker in Minneapolis*. Qui commence comme ça : « Hey Charley, j'm pregnant... »

Et ça continue tout en rose : « Hey Charley, j'ai arrêté de prendre de la dope et de boire du whisky, mon chum travaille à la track et il joue du trombone, il m'aime. Il m'emmène danser tous les samedis soir. Je crois que je suis heureuse pour la première fois de ma vie... »

Suivent encore deux ou trois autres couplets de bonheur complet sur fond de piano bleu pastel. Et puis la chute. Prévisible, attendue... C'est ce qu'il y a de bien avec les chansons de Tom Waits, tout est parodie. Tout, sauf, parfois, la nuit, et la voix noire qui en sort pour dire ce que vous devriez savoir à votre âge, mais je vous le répète au cas... Pour dire que chacune de nos vies est une chienne-saucisse si basse sur pattes qu'elle traîne son coeur et son cul à ras d'un trottoir rendu très glissant par les milliards de merdes laissées par les milliards de chiennes-saucisses qui sont passées avant nous...

Mais bon, oui, la chute. La chute de *Christmas card from a hooker in Minneapolis* qui va comme ça : « Hey Charley par chrissakes, si tu veux vraiment savoir la vérité, eh bien je n'ai pas de chum et il ne joue pas du trombone. Mais, hey Charley, ce n'est pas si down, sais-tu quoi ? Parait que je serai libérée sur parole autour de Valentine Day... »



DALE CARNEGIE®
Fondateur et
auteur du livre
« Comment se
faire des amis »

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME

GRÂCE AU COURS
DALE CARNEGIE®

HOMMES et FEMMES

- Sachez parler en public
- Améliorez vos relations humaines
- Ayez une conversation intéressante
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Communiquez efficacement

LES COURS DÉBUTENT LE MARDI 4 MARS

Appelez pour réservation **285-1287** Présenté par E.J. Glowka & Ass. 300, Léo-Pariseau, Suite 714 (angle des Pins et du Parc)

TRUST ROYAL

REER

Prime d'intérêt

REÇUS DE DÉPÔTS INSTANTANÉS

Jusqu'à 1/2% de prime d'intérêt sur les dépôts à terme ou CPG de votre REER

Les soldes élevés vous donnent maintenant droit à une prime d'intérêt sur les versements REER de cette année. Le

Trust Royal accorde désormais une prime à ses clients qui ont déjà placé des sommes importantes dans leur REER. Notre REER à prime d'intérêt est assorti de taux d'intérêt élevés auxquels s'ajoute encore une prime de 1/4% à 1/2%.

Il n'existe pas de meilleure manière de planifier votre retraite. Cette prime d'intérêt vous garantit un meilleur rendement et les dépôts à terme ou CPG du Trust Royal deviennent ainsi l'un des placements les plus intéressants qui soient pour un REER.

Les clients du Trust Royal peuvent bénéficier d'une prime d'intérêt. Le rendement des REER du Trust Royal a toujours été élevé. Grâce à notre prime d'intérêt, ce rendement va encore augmenter. Dans votre cas particulier, si le solde de votre REER est supérieur ou égal à 10 000 \$, vous recevrez automatiquement une prime d'intérêt sur vos versements de 1986, placés dans un dépôt à terme ou CPG.

Si le solde total de votre REER est supérieur à 10 000 \$, vous recevrez une prime de 1/4% sur votre versement de cette année, et si le solde est supérieur à 25 000 \$, la prime sera de 1/2%.

Transférez dès maintenant votre REER au Trust Royal et bénéficiez de la prime d'intérêt. Pourquoi laisser votre REER à votre

banque si celle-ci ne vous verse aucune prime? Vous pouvez bénéficier de la prime d'intérêt en transférant au Trust Royal le solde d'un REER

bénéficiez des avantages et services suivants:

- reçus pour fins d'impôt émis immédiatement;
- relevés trimestriels et bulletin d'information sur les REER;
- approbation rapide des demandes de prêts et taux intéressants;
- fonds communs de placement sans frais d'acquisition;
- nouveaux fonds avantageux sans frais d'acquisition;
- aucuns frais en cas de changement de catégorie de placement au sein du REER.

Profitez-en. La durée de cette offre est limitée. Vous avez jusqu'au 2 mars 1987 pour bénéficier de la prime d'intérêt. Rendez-vous à la succursale du Trust Royal la plus proche ou

téléphonez au 1-800-387-1610.

Vos dépôts sont protégés par la Société d'assurance-dépôts du Québec.

Pour de meilleurs rendements demain, adoptez dès aujourd'hui le REER à prime d'intérêt du Trust Royal.

TAUX SUJETS À CONFIRMATION. RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOS HEURES PROLONGÉES.



TRUST ROYAL

COMPAREZ LES TAUX DE NOS DÉPÔTS À TERME OU CPG				
1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
7 3/4%	8 1/2%	9%	9%	9 1/4%
PRIME DE				
Solde du REER: 25 000\$ et plus		1/2%	1/4%	Solde du REER: de 10 000\$ à 24 999\$
SUR TOUT NOUVEAU VERSEMENT OU TRANSFERT				

actuellement confié à un autre établissement financier. Nous vous paierons la prime d'intérêt sur la totalité de tout transfert d'au moins 10 000 \$ s'il est investi dans un nouveau dépôt à terme ou CPG. Nous vous offrons des taux élevés et les garantissons même au moment du transfert.

Percevez les intérêts élevés auxquels le Trust Royal vous a habitué. Nos taux d'intérêt sont en général au moins aussi élevés que ceux des banques. Le fait d'ajouter une prime à ces taux déjà intéressants ne fait que rendre le REER du Trust Royal encore plus avantageux.

Vous êtes exigeant. Le Trust Royal en est conscient et vous offre plus. Le REER à prime d'intérêt est une offre spéciale du Trust Royal. Sa durée est limitée. En plus de la prime, vous

Pour ouvrir un REER à prime d'intérêt, rendez-vous à la succursale du Trust Royal la plus proche:

Anjou 7999, boul. Les Galeries d'Anjou 353-5882
Beaconsfield 42-D, boul. St-Charles 694-2014
Brossard 2150, boul. Lapinière 465-9780

Châteauguay 226A, boul. d'Anjou 691-2500
Dorval 280, av. Dorval 636-4740
Duvernay 3131, boul. de la Concorde 661-8110

La Salle Carrefour Angrignon 364-2351
Laval 3035, boul. Le Carrefour 687-8880
Montréal 1155, rue Sherbrooke Ouest 288-8282

4945, rue Sherbrooke Ouest 487-2600
 630, boul. Dorchester Ouest 876-2525
 6955, rue St-Hubert 270-1137

5285, chemin Queen Mary 487-5733
Repentigny 155, rue Notre-Dame 581-7252
St-Bruno 195, boul. Les Promenades 653-8959

Mont-Royal 1301, chemin Canora 731-6889
Westmount 4145, rue Sherbrooke Ouest 876-2506

TÊTES D'AFFICHE

Guy Pinard

Un an déjà!

Le 16 février dernier, il y a donc un an déjà, *La Presse* offrait à ses lecteurs la chronique *Têtes d'affiche*, vouée à faire connaître les Montréalais qui n'ont pas toujours, malgré leurs modestes réalisations, l'occasion de défrayer la manchette des médias d'information.

L'abondant courrier provoqué par cette chronique témoigne de sa popularité auprès des lecteurs et des usagers, et démontre qu'elle répondait à un besoin dans les pages de votre journal favori. Merci à tous ceux qui en ont fait un succès en y collaborant.

AU GÉNÉRIQUE

Guyaine Saucier, présidente de la Chambre de commerce du Québec, sera la conférencière lors du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Laval, demain, à midi, à l'hôtel Sheraton Laval. Pour réservations: **France Charbonneau**, 682-5253.

Jean Drapeau célèbre aujourd'hui son 71^e anniversaire de naissance. On pourrait difficilement, en ce jour de fête, lui reprocher d'interrompre momentanément sa réponse au juge Al-



La mascotte Badaboum, de Rendez-vous 87, a visité le kiosque de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, où elle a rencontré Robert Henri, directeur des communications de la Régie, et un jeune amateur de hockey. Ce kiosque était installé au Manège militaire en même temps que le Temple de la renommée.

bert H. Malouf, qui déposait son rapport au premier ministre René Lévesque il y aura sept ans le 6 juin prochain...

C'est avec plaisir que **Dennis Cloutier**, copropriétaire de l'Auberge des falaises, à Pointe-aux-Pic, informe sa clientèle du fait que le Gouvernement du Québec vient enfin d'accorder à l'hôtel sa quatrième fourchette tant attendue et injustement retenue. Pour souligner l'événement, M. Cloutier et le chef **Régis Hervé** offrent une nouvelle table d'hôte.

On soulignait récemment dans cette chronique qu'**André Viger** était devenu le premier Sherbrookoise à recevoir le titre de citoyen d'honneur de la ville. Or, le maire **Jean-Paul Pelletier** a profité de la circonstance pour annoncer qu'un futur parc de sports de 32 hectares perpétuera le nom de Viger.

Gavin Elbourne, vice-président à l'administration de la Société en commandite de création d'entreprises, sera le conférencier lors du déjeuner-causerie de l'Association internationale des professionnels de la communication, aujourd'hui, à midi à l'hôtel Le Quatre-Saisons. Pour informations: 251-5548.

Le fantaisiste **Raymond Lévesque** procédera au lancement de ses mémoires *D'hier et d'aujourd'hui* (Éditions Leméac) demain, à 18 h, au Salon des cent, 1647, rue Saint-Denis.

Sun Ting-Yuan, professeur agrégé à l'Institut de diplomatie de Beijing, traitera des relations Canada-Chine jeudi, à midi, au

pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM.

Les animatrices **Lucie Gauthier** et **Suzanne Lapointe** seront les invitées de la boutique Entr'elles de Laval, jeudi et vendredi, à 16 h, pour souligner le cinquième anniversaire de cette boutique fondée par **Marthe Michon-Mancini**. La boutique est située au 2810, boulevard Saint-Martin est, à Laval.

Trois universitaires américains seront de passage sur le campus de l'Université de Montréal d'ici à la fin de la semaine, soit **R.G. Wahler**, de l'Université du Tennessee, **Jack Craver**, de Syracuse, et **Michael Tenzer**, de l'Université Yale. Les universitaires auront même le plaisir de voir ou revoir ce soir *La Caza*, un film de **Carlos Saura** réalisé en 1965. Pour autres informations quant au jour et au lieu: 343-6030.

La galerie **Christiane Chassay** propose, jusqu'au 14 mars, une exposition d'œuvres de **Joseph Branco**, **Yvon Cozic**, **Guido Molinari**, **Gunter Nolte** et **Martha Townsend**. Pour informations: 284-2631.



François Bouchard, de l'Université de Montréal, a remporté le prix du meilleur plaideur lors de la 9^e édition du tribunal-école inter-facultés qui s'est récemment déroulé à la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa. Il apparaît ici avec son trophée.

Art Diffusion International propose, du 20 février au 21 mars, une exposition des œuvres des peintres **Michel Daigneault** et **Stephen Schofield**. Pour informations: 272-0452.

André Lesage, président de Samson Bélaïr, a accepté la présidence de la campagne de souscription de la Fondation Ressources-Jeunesse. Cette levée de fonds se poursuit jusqu'au 28 février, et l'objectif a été fixé à \$100 000. Pour informations: 274-4268.

Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, supervisés par les professeurs **Bartha Knoppers** et **Claude Fabien**, ont organisé un colloque juridique qui aura lieu les 6 et 7 mars, à la salle Louis-Philippe Taschereau de la faculté, sous le thème *L'accès à la justice*. **François Chevrette**, doyen de la faculté, souhaitera la bienvenue aux participants, tandis que **Herbert Marx**, ministre de la Justice, prononcera l'allocution d'ouverture. Pour informations: 343-7466.

L'agence d'art **Taillefer**, Côté-Burnham présente jusqu'au 4 mars une exposition des œuvres des illustrateurs et des photographes du magazine *Vice Versa*. L'agence est située au 3981, boulevard Saint-Laurent, suite 202.

Benoît Tremblay, directeur des programmes du YMCA de Montréal, offre aux troupes de danse un studio utile tant pour les répétitions que pour l'enseignement. Pour informations: 277-3323.

L'Association Amitié Sport célébrera le 21 mars son 10^e anniversaire de fondation au Holiday Inn de la Place Dupuis. Tous les anciens membres sont invités à communiquer avec Monique au 337-8946.



Un tableau pour Jean Larin

Pour le remercier de ses quatre ans de bénévolat à la présidence de l'organisme Les petits frères des pauvres, le Conseil d'administration remettait récemment à Jean Larin (à droite) une encadre signée Basque. La présentation a été faite par son successeur, Jean-Marie Toulouse, professeur à l'École des Hautes études commerciales de Montréal.

Amitié/Friendship, du CLSC Métro Guy, est présentement à la recherche de bénévoles intéressés à établir une relation amicale avec une personne ayant des problèmes de santé mentale. Pour informations: 934-0354, poste 250.

Jules Bélanger, président de Bélanger, Legault Designers Ltée, est fier du deuxième prix de la catégorie «Merchandising» du prestigieux *Financial Post* récemment accordé à Provigo pour son rapport annuel conçu par Bélanger, Legault.

La Fondation du Québec des maladies du cœur tiendra une clinique de dépistage d'hypertension au Marché de l'ouest, samedi, de 12 h à 17 h. Pour informations: 871-1551.

Jacques Broué, du CLSC du Plateau Mont-Royal, invite les résidents du quartier à se rendre au CLSC pour voir une exposition de photos du Plateau Mont-Royal. Les 60 photos ont été sélectionnées à la suite d'un concours populaire, et elles seront en montre jusqu'au 27 février.

Camille Goodwin et **Robert Vignat** décidaient il y a quelque temps de faire équipe sous le nom d'Agence artistique et littéraire, qui compte déjà une foule de vedettes parmi ses protégés. Mme Goodwin est également propriétaire de John C. Goodwin et Associés.

On ne pourra pas accuser les commissaires industriels de l'Office de l'expansion économique de la CUM de ne pas faire leur travail. Ainsi, **Yves Gignac** s'est rendu à Toronto en janvier et à Ottawa en février. **Aniele Le-coq** a effectué une tournée de promotion à Détroit et à Chicago à la mi-février. Enfin **Al Sybertz** a passé deux semaines en France et en Angleterre, au début de février.

Le promoteur **Superman** Genius Production Inc. présentera son 19^e défilé de mode à 20 h, le 21 mars à la salle paroissiale Saint-Malachie, et comme de coutume, le tout se terminera par une danse. Pour informations: 487-2407.

A JEUDI

GRANDS FRÈRES DEMANDÉS

Qualités requises: principes solides, disponibilité, générosité, honnêteté.

Rémunération: satisfaction de contribuer à l'épanouissement d'un jeune... et au vôtre.

À Montréal en ce moment, plus de 300 jeunes garçons attendent un Grand Frère... peut-être vous. N'hésitez plus, posez votre candidature en composant le 842-9715

En devenant un Grand Frère vous avez tout lieu d'être fier, car un Grand Frère, c'est quelqu'un.



Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal inc.

UNE HYUNDAI COMME VOLANT...

C'est St-Eustache
QU'ON SE LE DISE...



- Des rabais d'au moins 1 000 \$ sur nos modèles 1986
- Premier paiement en juin 1987
- Aucun dépôt initial

*sur acceptation bancaire

OUVERT TOUS LES SOIRS ET LE SAMEDI

VENTE • PIÈCES • SERVICE • DÉBOSSÉLAGE

AUTO

HYUNDAI ST-EUSTACHE

356, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache 491-1292

Les concessionnaires JEEP / RENAULT
du Grand Montréal
VOUS FONT UN CADEAU
La RENAULT
5 GTL à:

16 495 \$*
*Taxe en sus
*Transport et préparation inclus

AMC Jeep
♦ RENAULT

RIVE SUD

AUTO MONTREAL SUD INC
2066, chemin Chamblay
Longueuil 670-8410

AUTOMOBILES SEGA INC
565, boul. Clairevue ouest
Saint-Bruno 653-3333

RENDEZ-VOUS AUTO INC
9000, boul. Taschereau
Brossard 466-2065

AUTOMOBILE
SAINT LAMBERT INC.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

MONTRÉAL

A MA BAIE AUTOMOBILE INC.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400

AUTOMOBILE MONTREAL
DAUPHINE LTEE
12050, boul. Laurentien
Saint-Laurent 331-6130

AUTOMOBILES NEWMAN LTEE
7200, boul. Newman
LaSalle 363-7210

AUTOMOBILES VILLE MARIE INC.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525

CONCORDIA AUTO LTEE
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

GARAGE EDDY DOYLE INC.
2280, boul. Saint-Joseph
Lachine 637-7511

GARAGE SPECIAL SERVICE INC.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

LAREAU AUTOMOBILES INC.
1824, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal 937-9551

LE CARTIER AMC JEEP LTEE
10300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330

MICOR AUTO INC.
12305, rue Sherbrooke est
Montréal 645-1611

LAVAL RIVE NORD

AUTO GIBRALTAR
(1981) INC.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123

AUTO VOISIN INC.
1215, boul. des Laurentides
Laval 668-9222

GARAGE H. FORTIN LTEE
138, boul. Labelle
Laval 625-2491

HOULE ET FRERES
GARAGE LTEE
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

472-9833

REER-86
TELEPHONEZ-NOUS
392-REÉR

Carte d'identité
La Laurendine

SEALMASTER

2517, Hdg (coin
Hochelaga)
1326, rue Notre-
Dame Ouest
6909, rue Jerry
Est
1922, boul. des
Laurentides
805, boul. Ste-
Foy (Longueuil)
1204, boul. Ste-
Croix, St-Laurent
(coin Saint-
Philippe)
OUVERT LE SAMEDI AVANT-MIDI
937-7423

GBS
GENERAL
BEARING SERVICE

**Cours de base de
fine cuisine
familiale par
HENRI BERNARD**

PRINTEMPS 1987
précédé de leçons de
présentation avec dégustation
les 17, 19, 23 et 25 mars
Prospectus et renseignements:
843-6481

**Institut
Gyralph
Bernard**

3942, rue Saint-Denis
Montréal
Permis d'enseignement n° 14544

Début du procès à Jérusalem du terrible gardien du camp de concentration de Tréblinka

Les juges rejettent la requête de son procureur

Reuter
JÉRUSALEM

■ Le procès de John Demjanjuk — le premier en Israël contre un criminel de guerre présumé depuis un quart de siècle — s'est ouvert hier à Jérusalem.

L'avocat américain Mark O'Connor, qui assure la défense de l'ouvrier de l'automobile en retraite, accusé d'être le terrible gardien du camp de concentration de Tréblinka, surnommé Ivan le terrible, a nié que son

client ait tué des centaines de juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il a demandé que Demjanjuk soit libéré et renvoyé aux États-Unis.

Né en Ukraine, l'accusé avait été extradé l'an dernier des États-Unis où, en 1981, un tribunal fédéral l'avait privé de sa nationalité américaine pour avoir menti sur son passé pendant la guerre.

Demjanjuk, grand-père de 66 ans, risque la peine de mort si le tribunal de district de Jérusalem juge qu'il est bien l'ancien gar-



PHOTO REUTER

L'accusé John Demjanjuk lors de l'ouverture du procès.

dien de Tréblinka qui torturait les captifs du camp de la mort et faisait fonctionner les chambres à gaz. On estime à 850 000 le nombre de juifs qui périrent à Tréblinka.

« John Demjanjuk n'a jamais été dans aucun camp de la mort à aucun titre que ce soit », a plaide son défenseur. Il fera tout ce qu'il pourra pour montrer qu'il était à l'époque et qu'il n'était pas Ivan le terrible.

Paraissant en forme, Demjanjuk a levé les mains et crié « boker-tov » — bonjour en hébreu — aux 300 spectateurs qui avaient pris place dans la salle de cinéma d'un centre culturel, la Maison de la nation, à la périphé-

rie ouest de Jérusalem, où a lieu le procès.

Un des points de l'argumentation de la défense est que le tribunal n'a pas le droit de juger l'Ukrainien car les États-Unis avaient accepté de l'extrader pour meurtre et non pour crimes de guerre.

Après une suspension d'audience, les trois juges sont revenus pour rejeter les conclusions d'O'Connor.

Le procès de poursuit donc, et vraisemblablement pour plusieurs semaines. Il est entouré de strictes mesures de sécurité, assurées par 70 hommes, dont une unité d'élite anti-terroriste paramilitaire. Les spectateurs sont fouillés avant d'entrer.

QUAND LA SANTÉ FAIT LOI...

LE PROJET DE LOI À LA CHAMBRE DES COMMUNES VISANT À PROTÉGER LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

Sur rendez-vous:

Nom:

Adresse:

Date:

Rx

C'EST

Une prescription de meilleure santé à toute la population

Nous pourrions tous bénéficier de meilleurs traitements puisque les médicaments qui résulteront des plus grandes découvertes d'ici et de partout dans le monde continueront d'être à notre disposition.

Un antidote à l'augmentation du prix des médicaments

En plus de contribuer à réduire les coûts de santé, ce projet de loi prévoit la création du Conseil d'examen du prix des médicaments. Ce conseil a le pouvoir d'imposer des sanctions sévères aux compagnies qui mettraient sur le marché des médicaments à des prix excessifs.

Une injection de 1,4 milliard de dollars de plus en recherche

En plus d'apporter un investissement supplémentaire de 1 400 000 000 \$, cette nouvelle loi permettra la création au cours des 10 prochaines années de 3 000 nouveaux emplois tant convoités par nos jeunes et nos diplômés universitaires dans le secteur de la recherche. Cette injection favorisera la recherche pharmaceutique et débouchera sur des découvertes bénéfiques pour notre santé à tous.

Un vaccin contre l'exode de nos chercheurs

En protégeant la propriété intellectuelle de notre secteur pharmaceutique, le projet de loi à la Chambre des communes gardera nos chercheurs chez nous et stimulera la recherche dans nos laboratoires.

Il en est ainsi...
Quand la santé fait loi

**PMAC
ACIM**

Association Canadienne
de l'Industrie du Médicament
Pharmaceutical Manufacturers
Association of Canada

REPÉTATUR

1 2 3 4 5 NR

Chaudière, un
séjour d'affaires
... un jugement de valeur.

Ottawa/Hull

78\$ chambre seulement, occupa-
tion simple ou double

- aucun minimum de nuitées requis
- réservations garanties sont pré-enregistrées
- mini-bar et films en primeur dans votre chambre (en supplément)
- accès à un club de santé privé
- à quelques minutes de la Colline parlementaire
- récipiendaire de la cote 6 fleurs de lis du ministère du Tourisme du Québec
- renseignez-vous sur nos tarifs spéciaux de fin de semaine



**Hôtel Plaza
de la
Chaudière**

2, rue Montcalm, Hull, Québec J8X 4B4
(819) 778-3880

Sans frais 1-800-567-1991

Contact...embrayage...



*5,6 / 100 km cote combinée ville/grande route. Les données sont établies selon des tests en laboratoire approuvés par Transport Canada.

LAVAL
Laval Auto Suzuki
2020, boul. des Laurentides
668-2020

ST-JEAN
St-Jean Suzuki
225, Jacques Cartier Sud
347-9011

MONTRÉAL
Auto Cite Suzuki
7705, Le Mans
254-6068

TROIS RIVIÈRES
Raymond LeRochelle
Automobiles Enr.
380, rue Thibault
Cap-de-la-Madelaine
375-7111

PIERREFONDS
Auto Torium Suzuki
14350 ouest, boul. Gouin
620-7031

ST-HUBERT
St-Hubert
Automobiles Suzuki
2755, Montée St-Hubert
676-0239

SHERBROOKE
Gilles LeMire Suzuki
1681 ouest, King
569-7528

ST-HYACINTHE
Gariépy Suzuki
705, boul. Laurier
774-1332

VICTORIAVILLE
Paul Méthot Suzuki
570 ouest, Notre-Dame
758-6461

Le froid intense perturbe l'exportation d'électricité

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La vague de froid qui sévit dans l'Est du Canada et des États-Unis depuis quelques jours déjà, oblige Hydro-Québec à suspendre temporairement toute exportation d'énergie excédentaire.

C'est ce qu'a indiqué, hier, un porte-parole de la société d'État, Jean-Guy Ouimet.

Hydro-Québec continue cependant d'exporter l'énergie garantie par contrat. L'électricité excédentaire est habituellement achemi-

née en Nouvelle-Angleterre, à New York, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Le froid intense des derniers jours a fait osciller la demande hydro-électrique des Québécois à 23 700 mégawatts, dimanche, et à 24 600 MW, hier matin. Et plus la période de froid continuera, plus la demande augmentera, précise M. Ouimet.

Le porte-parole explique en effet que les murs, la terre et l'eau deviennent ainsi de plus en plus froids et qu'il faut plus d'énergie pour chauffer ces trois éléments. Même si la vague de froid prend

fin demain, la demande anormalement élevée d'électricité continuera pendant environ deux jours encore, ajoute-t-il.

M. Ouimet indique que la demande de pointe est survenue le 9 décembre dernier, à 17 h 08, avec 25 137 MW. Il s'agissait de la demande de pointe absolue dans toute l'histoire d'Hydro-Québec. Le réseau québécois peut fournir quelque 27 000 MW, ce qui ne laisse pas grand jeu à Hydro-Québec. « On joue avec tout ce que l'on a. Il ne faudrait pas qu'on se retrouve à Noël, avec tout ce qu'il y avait de décorations ».

L'affaire Van Rassel tire à sa fin

Presse Canadienne
ROBERVAL

■ L'affaire du policier Michael Van Rassel tire à sa fin.

L'agent de la Gendarmerie royale du Canada s'est présenté jeudi dernier devant le tribunal interne du corps policier fédéral, à Montréal, pour en-

tendre les plaidoiries des deux parties en cause. Van Rassel est accusé de conduite disgracieuse et risque le congédiement s'il est reconnu coupable.

Joint à son domicile de Roberval, le policier a déclaré qu'il attendait un verdict d'ici à trois semaines. Il est en congé sans solde depuis son inculpation le 9 mai 1985.

REER • 86
TELEPHONEZ-NOUS

392-REÉR

Carrefour financier
La Laurendine

Plus d'argent maintenant. Plus d'argent plus tard.

Avec les RÉR "Meilleurs taux"
du Guaranty Trust.

Plus d'argent! Parce que vous pouvez profiter d'une hausse du plafond des contributions — jusqu'à 7 500 \$ — et par conséquent d'un report d'impôts d'autant plus substantiel. Nous pouvons même vous prêter une partie ou tout le montant requis*.

Plus d'argent plus tard à cause de notre combinaison "Meilleurs taux" RÉR/CPG, qui vous garantit le plus haut rendement parmi la concurrence**: banques et fiducies. Sachez que nos "Meilleurs taux" de RÉR géré (secteur action) a offert à intérêt composé, un rendement

annuel moyen de 11 %, l'année dernière et de près de 20 % au cours de la dernière décennie***.

Encore plus! Nous offrons aussi le RÉR à intérêt quotidien, le RÉR à fonds hypothécaires (section revenu) (Québec excepté), le RÉR en faveur du conjoint et des régimes autogérés.

Vérifiez auprès de vos succursales locales les heures d'ouverture prolongées.

Guaranty Trust

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Date de tombée: le lundi 2 mars 1987. N'attendez pas.

*Selon la solvabilité.

**Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal, le Canada Trust, le Royal Trust, le Montréal Trust, le VG National Trust.

***Tel que fixé en date du 30 novembre 1986.



2000, rue Mansfield
(Centre Manu Vie)
Montréal 285-1771

1236, avenue Greene
Westmount
931-7266

RECU INSTANTANÉ POUR FINS D'IMPÔT

9 ¹/₄ %

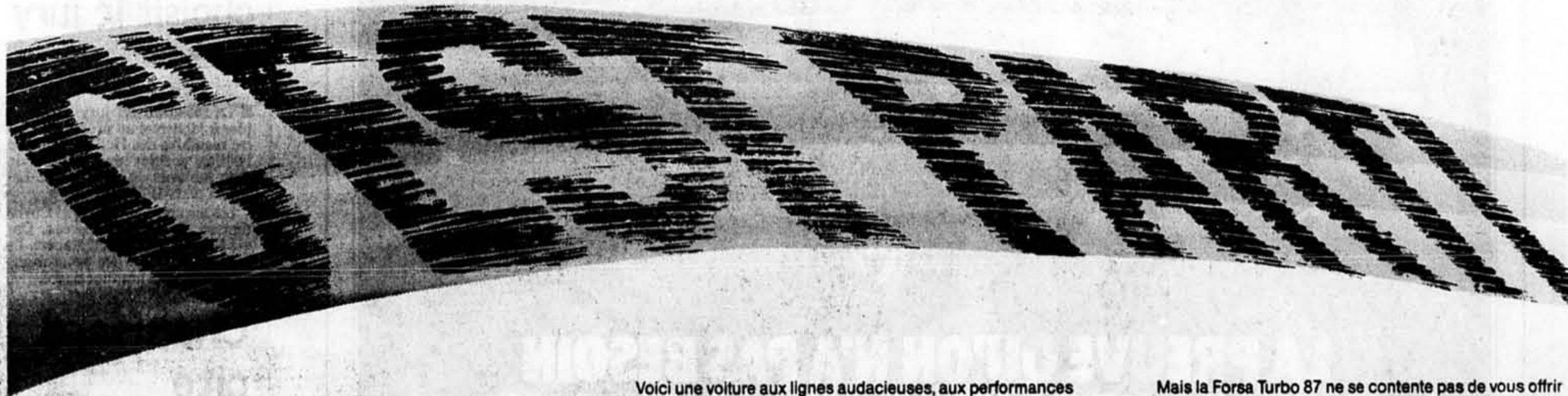
TAUX FIXE 5 ANS

On vous propose des grands classiques ainsi que toute une gamme de spécialités raffinées qui sauront correspondre à vos goûts. Notre personnel accueillant saura vous conseiller dans le choix du REÉR qui vous offre le meilleur rendement et qui répond le mieux à vos besoins. Au Café du REÉR, vous y découvrirez les services d'une banque personnelle... d'une banque où l'on se préoccupe vraiment de vos projets.

*Taux sujet à changement sans préavis

La banque personnelle

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Voici une voiture aux lignes audacieuses, aux performances exceptionnelles.

Imaginez-vous une accélération de 0 à 60 mi/h en moins de 10 secondes!

Imaginez-vous un rendement maximal de 70 cv à 5500 t/min!

Imaginez-vous un rapport puissance/poids de 23,6 lb/cv! Enfin, imaginez-vous, si vous le pouvez, ces performances exceptionnelles avec, en plus, une cote de consommation combinée ville/grande route de 50 mi/gal.*

Mais la Forsa Turbo 87 ne se contente pas de vous offrir de la puissance à revendre. Elle a aussi une allure sportive: jupe avant, pare-chocs aux couleurs coordonnées, becquet arrière, jupes latérales, sièges baquets coussinés, intérieur noir et rouge, poste de pilotage professionnel et des dizaines d'autres caractéristiques de luxe à des bas prix des plus abordables.

Faites l'essai de la nouvelle Forsa Turbo dès aujourd'hui, et vous n'aurez qu'à bien vous tenir!

FORSA TURBO **SUZUKI**

La consommation réelle variera. La consommation d'hiver en milieu urbain sera plus importante. Consultez le Guide 1987 de Transport Canada pour plus de renseignements.

LAVAL
Laval Auto Suzuki
2020, boul. des Laurentides
688-2020

ST-JEAN
St-Jean Suzuki
225, Jacques Cartier Sud
347-9011

MONTRÉAL
Auto Cite Suzuki
7705, Le Mans
254-6068

TROIS RIVIÈRES
Raymond LaRoche
Automobiles Enr.
380, rue Thibault
Cap-de-la-Madeline
375-7141

PIERREFONDS
Auto Torium Suzuki
14350 ouest, boul. Gouin
620-7031

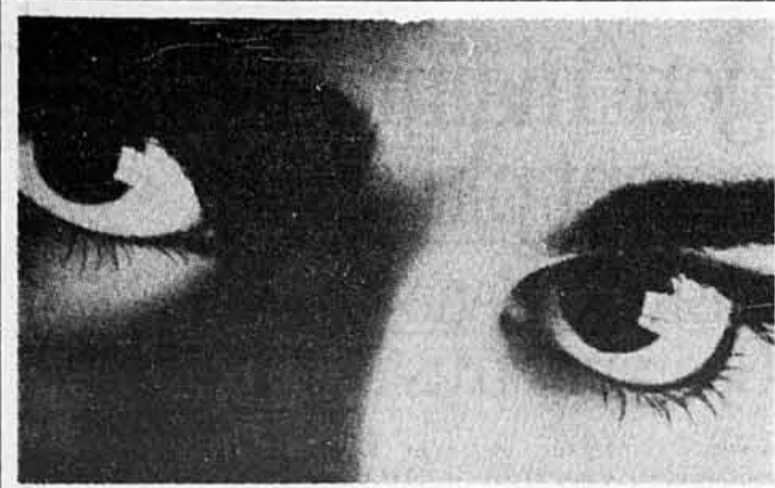
ST-HUBERT
St-Hubert
Automobiles Suzuki
2755, Montée St-Hubert
676-0239

SHERBROOKE
Gilles LeMire Suzuki
1681 ouest, King
569-7528

ST-HYACINTHE
Gérard Suzuki
705, boul. Laurier
774-1332

VICTORIAVILLE
Paul Méthot Suzuki
570 ouest, Notre-Dame
758-6461

VERRES DE CONTACT?



CONSULTATION GRATUITE 387-6060

Centre du verre de contact

JACQUES TELLIER

8415 ST-DENIS — MÉTRO JARRY

REER-86
TÉLÉPHONEZ-NOUS
392-REER

Carrefour financier
La Laurentienne

Le jury délibère au procès pour meurtre des frères Vézina

GERMAIN TARDIF

Le jury, composé de sept femmes et de cinq hommes, a commencé ses délibérations, hier

après-midi, en vue de rendre un verdict de culpabilité ou d'acquittement, au procès pour meurtre de Pierre et Robert Vézina.

Les deux frères sont accusés d'avoir assassiné, moyennant

paiement, Jacques Auclair, dans sa boutique de vidéo, rue Lajeunesse, le 23 avril 1984.

Avant que les jurés ne soient séquestrés, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, leur a expliqué les définitions du meurtre au premier degré et de la conspiration en vue de commettre un meurtre.

Il a souligné que, selon la preuve présentée par la Couronne, les deux hommes étaient accusés de meurtre prémédité seulement et non de conspiration, mais que le meurtre était l'aboutissement d'une conspiration initiale qui s'est développée avant que les deux accusés n'entrent en scène et qui a abouti à la mort d'Auclair.

Il a dit aux jurés que c'est dans le témoignage de Robin Fortin qu'ils trouveront la preuve concernant les accusés.

De son côté, la défense s'est appliquée à mettre en doute la crédibilité du témoin Fortin, insistant sur ses antécédents judiciaires, dont l'aveu de culpabilité de complot, dans cette affaire, ce qui lui a valu une peine de sept années de prison.

Elle a aussi fait état de l'intérêt qu'aurait Fortin, à témoigner pour la Couronne afin d'obtenir un allègement de sa peine.

Enfin, la défense a relevé des contradictions dans les déclarations de Fortin en les comparant à ses dépositions antérieures ou à celles d'autres témoins. Bref, Fortin a menti au cours de son témoignage, selon la défense.

Le juge, tout en disant qu'il ne voulait pas imposer au jury une façon de procéder dans ses délibérations, l'a invité à se poser quatre questions :

- Jacques Auclair est-il mort ?
- Sa mort est-elle le résultat d'un acte illégal, d'un meurtre ?
- Sa mort est-elle le résultat d'une entente au cours de laquelle une somme a été ou devait être versée pour l'accomplissement du meurtre ?

■ Chacun des accusés était-il partie à cette entente ?

Selon le juge, les deux premières questions ne posent pas de problème. C'est sur les deux dernières que les jurés doivent rendre leur décision. Si, sans aucun doute raisonnable, ils peuvent répondre affirmativement à ces deux questions, ils doivent rendre un verdict de culpabilité. S'ils ont un doute sur l'une de ces deux questions, ils doivent acquitter les accusés.

Loi 101: vingt-deux entreprises accusées

■ Vingt-deux entreprises commerciales ont comparu, hier matin, en Cour des Sessions de la paix, à Montréal, sous des accusations relatives aux dispositions de la Charte de la langue française concernant l'affichage.

Parmi les principaux établissements visés par la poursuite se trouvent des magasins, des restaurants, des vendeurs d'automobiles, des sociétés de gestion et autres, dont Zellers, Saint-Laurent Toyota, Piazza Tomasso et le restaurant Alexandre.

Hell's : on choisit le jury

Presse Canadienne

■ La sélection du jury a débuté hier à Montréal au procès de quatre membres des Hell's Angels de Halifax accusés du meurtre de cinq motards du chapitre de Laval en mars 1985.

Les accusés sont Michael Christiansen, Randall Mercereau, David Carroll et Bernard Hébert. Ils font tous face à des accusations de meurtre au premier degré.

Chauffard cité à procès

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ n automobiliste de 48 ans, Irénée Thibault, de St-Agapt de Lotbinière, subira son procès en juin, sous des accusations de conduite avec facultés affaiblies ayant causé des blessures et de délit de fuite.

Le véhicule conduit par l'accusé avait fauché un piéton le 7 juin 1986 sur la Grande-Allée à Québec.

La victime avait subi des blessures à la tête et à la colonne vertébrale. L'automobiliste avait poursuivi sa route.

VOICI LE TOUT NOUVEAU MAZDA 4X4

UN VRAI DE VRAI 4X4!

Une conduite à 4 roues motrices comme vous n'en avez jamais expérimentée! Le Mazda 4x4 B2600 incarne une nouvelle génération de camionnettes conçues selon les exigences modernes de performance et de qualité/prix.

UNE PUISSANCE ÉPOUSTOUFLANTE SANS COMPROMIS SUR LA TENUE DE ROUTE

Pour l'ensemble de sa performance, le Mazda 4x4 est dur à battre. Découvrez la puissance et le couple moteur de son super 2.6 litres. Appréciez sa conduite incomparablement douce grâce à la suspension supérieure de Mazda, et à l'étonnante maniabilité que lui procure sa servodirection standard. Avec le Mazda 4x4, confort et performance s'accordent sans compromis.

UNE FIÈRE ALLURE DEDANS COMME DEHORS!

Choisissez parmi les modèles sport et de luxe. Ils offrent tous deux une allure aérodynamique qui fait tourner les têtes et, à l'intérieur, tout plein de luxe et de caractéristiques standards. Moquette intégrale, servofreins, boîte à 5 vitesses surmultipliée (automatique en option), insonorisation spéciale vous assurant une conduite très silencieuse, radio AM/FM stéréo, et plus. Le Mazda 4x4 vous en donne de la performance, et avec style!

POUR UN EXTRA, VOYEZ LE CAB PLUS!

Le nouveau Mazda 4x4 est offert en version cabine ordinaire ou Cab Plus. Grâce à ses sièges arrière rabattables, le Cab Plus peut loger quatre passagers en tout confort, et face à la route! Lorsque les sièges arrière sont inutilisés, on bénéficie d'un espace de rangement supplémentaire.

LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX DE SA CATÉGORIE

La camionnette Mazda 4x4 est la moins chère des camionnettes importées à cabine allongée			
	MAZDA CAB PLUS DE LUXE	NISSAN KING CAB XE	TOYOTA TURBO DSL XTRA CAB
PRIX*	14 950 \$	14 987 \$	16 418 \$
MOTEUR	2 600 cc	2 400 cc	2 446 cc
SIEGES	2	2	2
Avant	2 face à la route	2 face à la route	ND
Arrière	2 face à la route	2 face à la route	ND
GARANTIE	5 ans/100 000 km	3 ans/60 000 km	3 ans/60 000 km

*Prix de départ suggéré par le constructeur. Préparation, taxes provinciales, immatriculation, transport, options et autres frais du véhicule sont en sus. Les concessionnaires Mazda et les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Les prix et les caractéristiques peuvent changer sans préavis.

TOUTE UNE GARANTIE!

- ☐ 5 ans/100 000 km
- ☐ Sur toutes les pièces principales
- ☐ Sans franchise
- ☐ Sans coût additionnel
- ☐ Sur toutes les nouvelles Mazda 1987
- ☐ Transférable

LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE

Le nouveau Mazda 4x4 est un véhicule de conception inégalée qui inspire confiance. Tant et si bien que Mazda offre présentement la meilleure garantie de l'industrie. C'est une garantie de 5 ans/100 000 km qui couvre toutes les pièces principales sans coût additionnel. Aucun autre constructeur ne prouve mieux la qualité de ses camionnettes. Voyez votre concessionnaire pour les détails et faites l'essai d'un Mazda 4x4 aujourd'hui.

UN 4X4 QUI A TOUT POUR PLAIRE!

Silence, confort, tenue de route exceptionnelle, maniabilité supérieure: jamais un 4x4 n'a offert une telle combinaison de qualités. Rendez-vous chez votre concessionnaire et constatez-le par vous-même.



LA PREUVE QU'ON N'A PAS BESOIN D'ÊTRE UNE BRUTE POUR JOUER DUR.

MAZDA

Ci-dessus: la Mazda Cab Plus Sport

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascoche
474-2481/2

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame, Lachine
637-1153

Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
588-4141

Autoron Inc.
2344, Labelle
Lafontaine
436-8211

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
St-Jean
381-3987

Avo Auto Inc.
8310, boul. Decarie
737-7373

Blondin Automobiles Ltée
3722, boul. Gouin Est
324-9100

Delisle Auto (1970) Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122

Quintin Automobile Inc.
490, rue Jacques Cartier Sud
St-Jean
346-9445 658-9042

Mazda 2-20
1 boul. Don Quichotte
Ile Perrot
453-7220

Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
645-1694

Fort Chambly
Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Perigny, Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
400, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347

Armand Quérin
Automobiles Ltée
1530 Chomedey Blvd.
Laval
688-4787

Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434

Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566

Lacroix Automobile Ltée
990, Route #117
Val-David
322-3937

Boulevard Laurier Automobile Ltée
5255, boul. Laurier
St-Hyacinthe
774-1345

Faites de l'option
Fauteuil Confort Plus^{MD}
votre priorité,



et vos
bagages
deviendront
notre priorité.

Grâce à notre service prioritaire
d'acheminement des bagages, vous êtes vite
entré, vite sorti de l'aéroport. Fini le temps
perdu à tourner en rond encore et encore.

De plus, Wardair vous offre des liaisons
régulières de Montréal à Toronto,
Edmonton, Calgary et Vancouver.

WARDAIR

Service pour gens d'affaires.

Un mouvement pour vanter Mirabel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Des élus municipaux et des gens d'affaires oeuvrant au nord de la rivière des Prairies se demandent si Ottawa a simplement voulu lancer un gros ballon politique lorsqu'il a annoncé, au début de décembre, sa décision concernant l'avenir des aéroports de Montréal. Le maire de Boisbriand, M. Michel Gagné, soutient que rien n'a encore bougé à Mirabel, tandis que des travaux préliminaires ont été entrepris à Dorval.

Après avoir pris la parole devant le Comité de commerce de Saint-Jérôme, M. Gagné a annoncé, hier, que deux mouvements, le comité de Promotion de l'aéroport de Mirabel (PAM) et Québec-Mirabel, avaient décidé de se fusionner afin de mettre sur pied un vaste programme de promotion à l'échelle nationale et internationale pour vanter les mérites de l'aéroport de Mirabel.

Un comité provisoire a donc été formé avec comme principaux ténors le maire Gagné, président du mouvement Québec-Mirabel, M. Jean Prévost, conseiller municipal à Saint-Eustache, qui était à la tête du comité PAM, M. Pierre Lette, président de la Chambre de commerce de Mirabel, et M. Jacques Allard, vice-président de la Corporation de développement des Laurentides.

« Pendant qu'à Mirabel rien ne bouge, des plans et devis ont été préparés pour l'aménagement d'un hangar à Dorval pour l'entretien des Challenger. Le projet de construction d'un gros hôtel a aussi démarré et sur la rue Ryan, une importante construction vient de débiter. Quant au projet

de construction d'un hangar à l'aéroport de Mirabel, il semble avoir été mis sur les tablettes », affirme M. Gagné.

Le départ de Bisonnette

En entrevue, M. Gagné a laissé comprendre qu'il craignait que le départ de M. André Bisonnette du cabinet du gouvernement fédéral risquait de ramener sur la

place publique le long débat des aéroports de Montréal.

Rappelons que le 4 décembre M. Bisonnette, alors ministre d'État aux Transports, annonçait à grands renforts de publicité qu'Ottawa avait décidé que les aéroports de Mirabel et de Dorval seraient intégrés en une seule entité.

Cette décision avait été très mal

reçue par des élus municipaux de l'île de Montréal, tandis que ceux de la région aéroportuaire de Mirabel avaient dit publiquement qu'ils étaient favorables à cette prise de position du gouvernement. En coulisse par contre, certains élus et gens d'affaires de cette région mentionnaient à voix basse que cette décision ne changerait absolument rien au problème. Jusqu'à présent, ils n'ont pas eu tort.

Voici 10 bonnes raisons de choisir les REÉR de la Banque de Montréal

Obtenez un rendement élevé sur vos placements de retraite grâce à nos taux d'intérêt très concurrentiels.

Vous pouvez poster votre déclaration plus tôt et recevoir votre remboursement plus rapidement grâce à nos reçus d'impôt instantanés.

Choisissez le REÉR répondant le mieux à vos besoins parmi une vaste gamme de régimes et d'options.

Touchez notre taux d'intérêt le plus élevé en optant pour un certificat de placement de retraite.

Vous aurez l'esprit tranquille grâce à notre dépôt à terme de retraite qui vous garantit un taux d'intérêt élevé tout en vous permettant de retirer des fonds quand bon vous semble.

Vous pouvez obtenir un taux d'intérêt plus élevé, à mesure que le solde de votre compte augmente, avec notre Super compte de retraite à intérêt quotidien.

Prenez en main la gestion de votre portefeuille de placements de retraite; notre nouveau REÉR autogéré vous offre toute la souplesse dont vous avez besoin.

Notre prêt-REÉR vous permet de contribuer dès aujourd'hui et de profiter immédiatement des avantages fiscaux. Vous remboursez ensuite par versements mensuels raisonnables.

Vous pouvez détenir plusieurs REÉR à la Banque de Montréal et transférer des fonds de l'un à l'autre selon l'évolution de votre situation.

Vous obtiendrez rapidement des réponses pertinentes à toutes vos questions en consultant les spécialistes de votre succursale ou en appelant l'InfoService 1-800-387-1342.

Voici une raison de plus...

9%
par année
Certificat de placement de retraite
Terme de 7 ans[†]

[†] Les certificats de placement de retraite sont émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garantis par la Banque de Montréal. Le montant minimum des dépôts est de \$1 000. L'intérêt est versé annuellement à la date d'anniversaire de l'achat du certificat. Les dépôts dans les certificats de placement de retraite dont le terme excède 60 mois ne sont pas assurés en vertu de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

^{††} Le Trust National est le fiduciaire du REÉR autogéré de la Banque de Montréal. Pour leurs transactions, les titulaires doivent prendre leurs propres dispositions auprès du courtier de leur choix. Les succursales de la Banque de Montréal n'offrent pas de service de courtage.

^{*} Sujet à changement sans avis.



Banque de Montréal
Toujours plus pour vous



COMPAREZ LE DOSSIER DE REÉR D'AGF AVEC LE VÔTRE!

EN 10 ANS, LES FONDS AGF SE SONT CLASSÉS
1^{er}, 2^e et 3^e
DES 108 CAPITAUX-ACTIONS DE REÉR.

QU'EST-CE QUE VOTRE REÉR A PRODUIT DERNIÈREMENT?

	10 ans*	3 ans*	1 an*
1 Growth Equity Fund Limited	22,7 %	14,4 %	19,4 %
2 Canadian Security Growth Fund	22,0 %	17,4 %	15,3 %
3 Corporate Investors Stock Fund	21,4 %	18,9 %	30,0 %
Fonds A	19,8 %	13,2 %	8,0 %
Fonds B	17,4 %	15,3 %	10,3 %
Fonds C	14,9 %	10,6 %	5,2 %

LES FONDS A, B ET C SONT LES TROIS PLUS IMPORTANTS FONDS DE REÉR DU CANADA.

*Taux composés annuels moyens de revenu au 30 novembre 1986. Source: Financial Times.

• À votre retraite, vous devez avoir ce qu'il y a de mieux?

• AGF — pour une gestion financière sérieuse et logique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre courtier, spécialiste des fonds mutuels ou appelez-nous.

Residents de l'Ontario:

APPELEZ SANS FRAIS. 1-800-387-1780

30 ANS DE PRÉPONDERANCE DANS LE SECTEUR DES REÉR

Vous trouverez ci-dessous les noms de chaque personne ou compagnie ayant, directement ou indirectement, un intérêt de plus de 10 % en capital ou droit de vote d'AGF Management Limited, Charles Warren Goldring, William Robert Farchuk. Cette publication ne doit pas être regardée comme une offre publique. Cette offre est faite uniquement par prospectus dont des copies peuvent être obtenues comme mentionné plus haut.

NOUS GERONS UN ACTIF DE PLUS DE \$2 MILLIARDS

Désengagement : les groupes populaires se vident le coeur

LIANE LACROIX

■ « Enfin, nous avons la chance de nous exprimer! » C'est avec cette phrase de contentement que les dirigeants de groupes populaires ont soumis, les uns après les autres, leur mémoire à la Commission populaire itinérante sur le désengagement de l'État, qui procédait hier à des audiences publiques à Montréal.

Calquée sur les commissions gouvernementales, la Commission populaire itinérante est une initiative de la coalition Solidarité populaire Québec, qui regroupe une soixantaine d'organismes communautaires, politiques et syndicaux. Depuis le 29 janvier, elle a déjà recueilli des témoignages à Rivière-du-Loup, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Son but? Mobiliser tous les organismes et individus touchés par la tendance gouvernementale à délaisser ou à réduire certains ser-

vices, via la privatisation, la déréglementation, les coupures de budget...

Si l'on se fie à l'affluence d'hier, l'initiative semble porter ses fruits. On avait à peine entrepris les audiences qu'on devait, faute d'espace, déménager dans une pièce plus grande...

Dans la salle: des dirigeants d'organismes populaires et communautaires, syndicats, des représentants de groupes moins favorisés (personnes âgées, sans emploi, jeunes, assistés sociaux, femmes...) À la table, cinq commissaires déjà gagnés à leur cause: Raymond Laliberté, ex-président de la CEQ; Esther Désilets, directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes et de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec; Ruth Rose, professeur de sciences économiques à l'UQAM oeuvrant aussi pour des associations de femmes et des organismes syndicaux; hier, deux commissaires régionaux, Madeleine Parent, militante syndicale de longue date et Francine Fournier, ex-présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, se joignaient aux commissaires nationaux.

Comme à Québec et Sherbrooke, les intervenants ont exprimé leur profonde inquiétude devant la remise en question du rôle de l'État prônée par les rapports Gobeil, Fortier et Scowen.

« Les services publics sont en train de se réduire considérablement et les plus démunis de notre société ont l'impression de cheminer désespérément vers le goulot de l'entonnoir, explique M. Laliberté. On est en train de voir se redévelopper au Québec une pauvreté considérable et à multiples visages... »

« À Sherbrooke, une assistée sociale est venue nous dire qu'elle devait aller, dans telle route de campagne, couper quelques arbres pour pouvoir chauffer sa maison. Ailleurs, un jeune effectuant des travaux communautaires a été fort mal reçu dans un foyer pour personnes âgées parce qu'il remplaçait, sans le savoir et à bien moindre coût, des employés congédiés récemment. Des assistées sont venues nous dire qu'elles craignaient de perdre la garde de leurs enfants parce que matériellement, elles ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins. En même temps que des organismes les représentant, de nombreuses personnes menacées par ce désintéressement de l'État viennent ainsi nous parler de leur quotidien... »

« Tandis que l'État abandonne les plus démunis, poursuit Esther Désilets, elle prend de nouveaux engagements envers une autre couche de la population, la plus favorisée... »



PHOTO JEAN-YVES LÉTOURNEAU, LA PRESSE

La Commission populaire itinérante sur le désengagement de l'État a recueilli hier, à Montréal, les témoignages de groupes populaires et d'individus touchés par les nouvelles politiques gouvernementales. À la table, trois des commissaires, Raymond Laliberté, ex-président de la CEQ, Francine Fournier, ex-présidente de la Commission des droits de la personne (centre) et Esther Désilets, directrice générale de la Fédération nationale des Associations de consommateurs du Québec.

« Les gens qui sont venus témoigner nous ont surtout donné l'impression d'avoir un seul choix, lance Ruth Rose: celui d'être désespérés ou carrément enragés... »

À quoi rime tout cet exercice? « Solidarité populaire, à qui la

Commission remettra éventuellement son rapport, n'a pas encore décidé comment le message sera livré à la population et aux élus, avoue Ruth Rose, mais déjà un des buts principaux aura été atteint: celui de mettre les forces en présence et d'entreprendre ainsi un début de mobilisation...

Le vote pour tous sur l'île de Montréal aux élections scolaires

MADELINE BERTHAULT

■ Tout indique que la Loi sur l'instruction publique sera amendée à temps pour permettre à tous les citoyens de l'île de Montréal de voter aux prochaines élections scolaires qui auront lieu le 15 novembre prochain.

Dans les derniers mois, les commissions scolaires de l'île s'étaient inquiétées du fait que les citoyens non inscrits comme catholiques ou protestants ne pourraient se prévaloir de leur droit de vote à moins qu'ils ne fassent eux-mêmes les démarches pour s'inscrire. On soulignait par ailleurs que d'effectuer le recensement de porte à porte dans la dernière quinzaine d'août aurait pour effet de compliquer l'existence des gens en vacances.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal avait donc fait des représentations auprès du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, à ce sujet. Mais ce dernier ne pouvait présenter de projet de loi en cours de session, avait-il dit.

Toutefois, devant la levée de bouclier des huit commissions scolaires de l'île et de plusieurs citoyens qui ont sensibilisé ministres et députés à cette injustice, il semblerait que le ministre de l'Éducation s'appête à présenter des amendements qui tiendraient compte du fait que les élections scolaires ont maintenant lieu en novembre et non plus au mois de juin comme avant. Le Conseil scolaire a même obtenu l'assurance de la collaboration de l'Opposition péquiste à l'Assemblée nationale pour que ce changement se fasse rapidement et sans heurt. C'est ce qu'on a appris hier soir lors de la réunion régulière du Conseil scolaire.

Par ailleurs, dans un autre ordre d'idée, le Conseil scolaire de l'île de Montréal et le ministre de l'Éducation en sont venus à une entente concernant les dossiers litigieux qui traînaient depuis six ans. Il s'agit globalement d'une somme de quelque \$12,5 millions que le ministère de l'Éducation réclamait à différentes commissions scolaires à des chapitres divers. « C'est un grand soulagement », a commenté M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire. Des interprétations comptables divergentes avaient provoqué ces problèmes. De plus le ministère de l'Éducation réclamait au Conseil des sommes dues par des commissions scolaires aujourd'hui disparues. Cela datait d'avant la formation du Conseil.

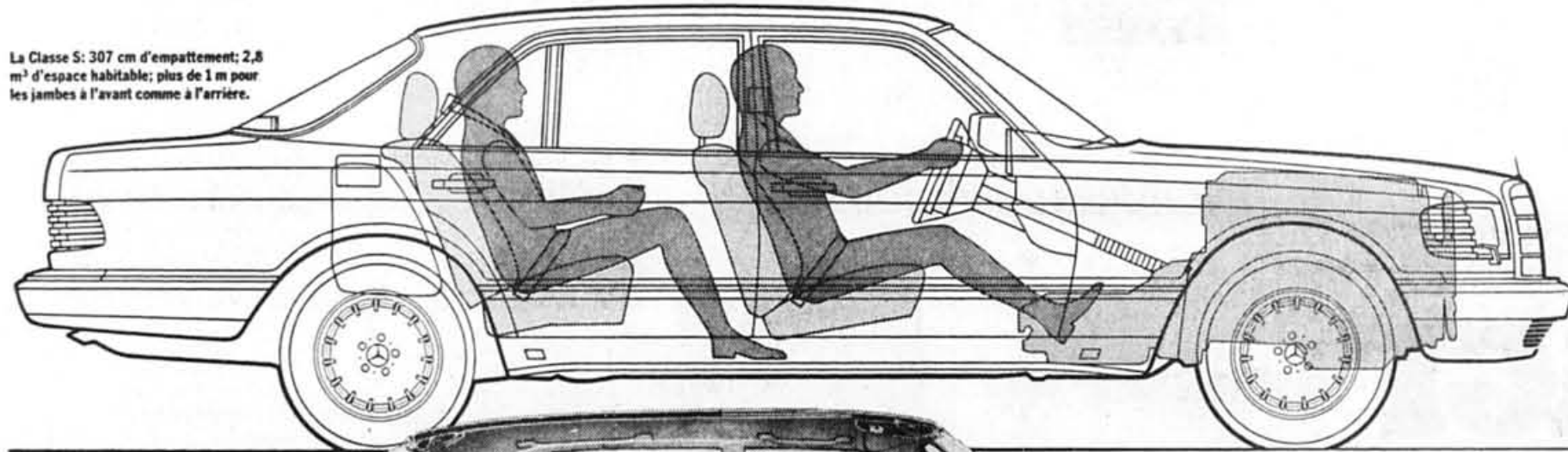
HLM : 900 familles seront remboursées

■ Le gouvernement du Québec est prêt à indemniser quelque 900 familles vivant dans des HLM de Montréal. Le ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation s'est dit favorable à ce que l'Office municipal d'habitation de Montréal rembourse des sommes perçues en trop à quelque 900 ménages locataires des HLM à Montréal.

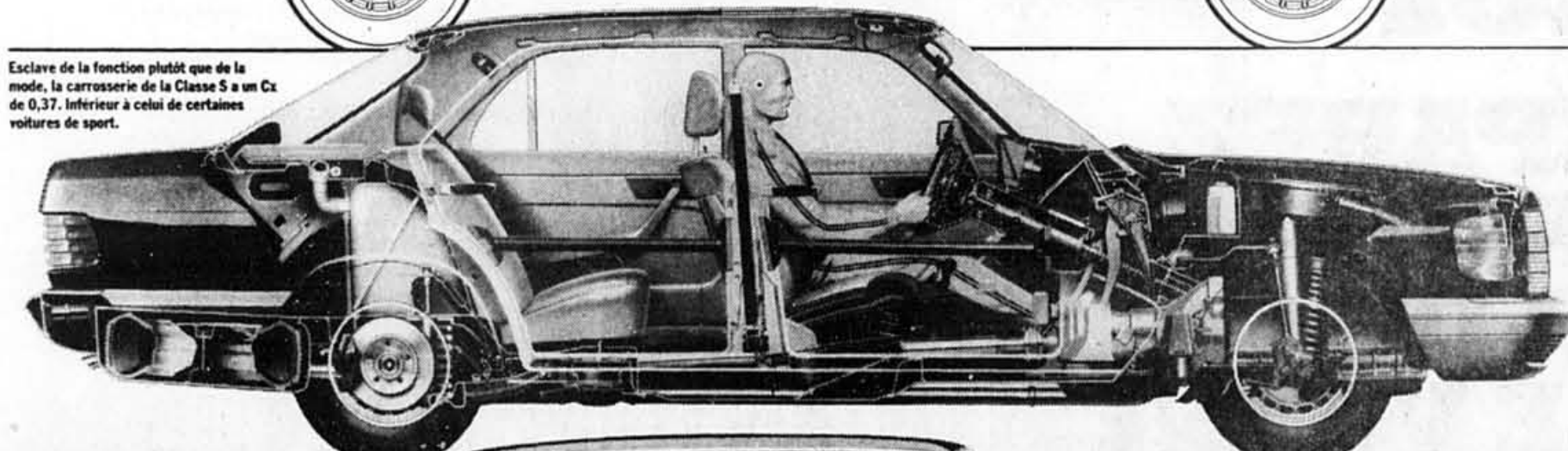
C'est dans une lettre adressée au maire de Montréal, M. Jean Doré, que le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, a fait part de ses intentions. Le ministre a rappelé qu'un jugement rendu le 21 janvier dernier par le juge Rodolphe Bilodeau est à l'origine de sa décision. Ce jugement confirme que les enfants du chef de ménage ou de son conjoint ne sont pas tenus de contribuer à ce loyer.

DANS UNE MERCEDES-BENZ DE CLASSE S IL Y A DE LA PLACE POUR TOUT, SAUF POUR LE LUXE INUTILE.

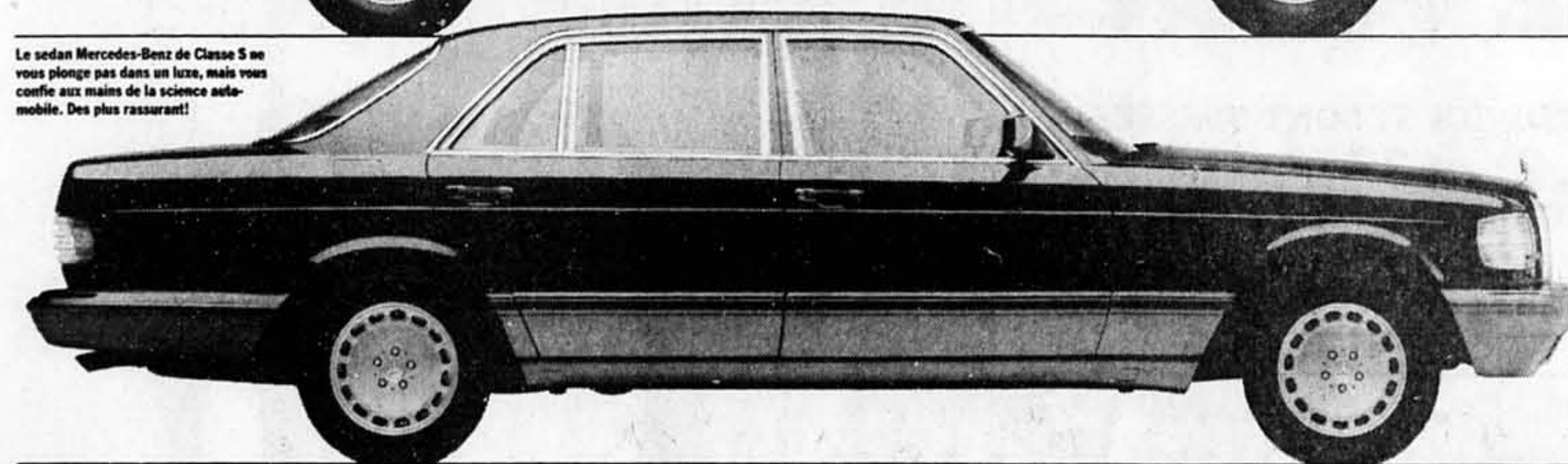
La Classe S: 307 cm d'empattement; 2,8 m³ d'espace habitable; plus de 1 m pour les jambes à l'avant comme à l'arrière.



Esclave de la fonction plutôt que de la mode, la carrosserie de la Classe S a un Cx de 0,37. Inférieur à celui de certaines voitures de sport.



Le sedan Mercedes-Benz de Classe S ne vous plonge pas dans un luxe, mais vous confie aux mains de la science automobile. Des plus rassurants!



Un sedan Mercedes-Benz de Classe S peut être défini comme un engin capable de propulser un somptueux habitacle de 2,8 mètres cubes à des vitesses exaltantes, avec la plus grande aisance et dans un silence quasi total sur pratiquement n'importe quelle route.

En d'autres mots, la Mercedes-Benz de Classe S réinvente la "grosse voiture." Loin d'être une automobile lourde et encombrante, voici près de 1 800 kg de technologie de pointe, sans une once de graisse.

LA PLUS ENDURANTE DES VOITURES DE GRAND LUXE

La Classe S redéfinit aussi ce que l'on entend par raffinement automobile. Direction d'une précision presque balistique. Système de suspension indépendant assurant une stabilité prodigieuse, même dans les virages prononcés. Indifférence rassurante pour les routes sinueuses ou défoncées—parcours que d'autres sedans de luxe préféreraient éviter.

CHOIX EXALTANT DE TROIS SORTES DE PUISSANCE

La 560SEL, porte-drapeau de la Classe S, passe de 0 à 100 km/h en moins de 8 secondes et est

capable d'atteindre, sur piste, les 227 km/h. Ses proches rivales: la 420SEL, et la 300SDL Turbo—phénomène de hautes-performances diesel—la suivent de très près. Toutes trois rivalisent de souplesse et de silence de fonctionnement. Même le modèle diesel tourne, à tous les régimes, dans un silence encore jamais atteint dans sa catégorie.

SI PERFECTIONNÉES QU'ON PEUT COMPTER SUR ELLES

Des perfectionnements techniques, absents sur certaines voitures de sport exotiques, abondent sur ces sedans de la Classe S. Pour n'en citer qu'un: le système de freinage antiblocage Mercedes-Benz (SFA), dispositif à contrôle électronique qui permet au conducteur de mieux rester maître de son véhicule en cas de freinage brusque.

TOUJOURS À LA POINTE EN MATIÈRE DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

L'habitacle des automobiles de la Classe S est des plus accueillants: cuir, velours et garnitures en bois véritable vous entourent. À l'avant comme à l'arrière, vous bénéficiez de plus d'un mètre pour allonger les jambes. Et même le système de pro-

tection supplémentaire Mercedes-Benz (SPS), avec sac gonflable pour la protection du conducteur, fait partie de l'équipement de série.

À QUALITÉ UNIQUE, RÉCOMPENSE UNIQUE

Un vote des lecteurs de la revue automobile allemande la plus respectée a récemment élu les voitures de la Classe S comme "les meilleurs gros sedans du monde." Il n'y a donc pas que les ingénieurs Mercedes-Benz à croire que la qualité compte.

PERSONNE NE PREND AUTANT SOIN DE VOUS QUE MERCEDES-BENZ

Chaque sedan Mercedes de Classe S est livré avec un système de protection du propriétaire aussi perfectionné que la voiture elle-même. Faisant de votre choix, non seulement un achat judicieux, mais un habile investissement en matière de valeurs automobiles.



Construites comme aucune autre voiture au monde

VOYEZ UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

C'EST NOTRE PLUS GRANDE CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE!

OBTENEZ LA MEILLEURE AUBAINE QUI SOIT ET RECEVEZ UNE

REMISE DE 750\$

DIRECTEMENT DE GM.

C'est notre plus grande célébration de l'année!. Une remise de 750 \$ vous sera versée directement par General Motors du Canada. Vous pouvez mettre cet argent dans vos poches ou encore l'utiliser comme premier versement. Le choix est vôtre!

Rappelez-vous toutefois que pour être admissible à la remise, il vous faut prendre livraison au détail de votre véhicule avant le 30 avril, à moins d'indication contraire! La remise comprend la participation du concessionnaire.

EMPOCHEZ 750 \$ GRÂCE AUX VOITURES FAMILIALES QUI SE VENDENT LE MIEUX AU CANADA

Location à partir de seulement **272^{98\$}** par mois



Chevrolet Celebrity
Pontiac 6000 • Oldsmobile Ciera • Buick Century

EMPOCHEZ 750 \$ GRÂCE À LA CHEVROLET NOVA DE CLASSE MONDIALE

Location à partir de seulement **220^{25\$}** par mois



EMPOCHEZ 750 \$ OU OBTENEZ LA CLIMATISATION SANS SUPPLÉMENT* GRÂCE AUX VOITURES SOUS-COMPACTES LES PLUS EN DEMANDE**

Chevrolet Cavalier
Pontiac Sunbird
Buick Skyhawk
Oldsmobile Firenza

Location à partir de seulement **177^{70\$}** par mois



EMPOCHEZ 750 \$ GRÂCE À LA SENSATIONNELLE PONTIAC FIERO

Location à partir de seulement **263^{15\$}** par mois



550\$ Remises spéciales de location et pour les parcs offertes sur certains modèles chez les concessionnaires GM participants.

EMPOCHEZ 750 \$ GRÂCE AUX VOITURES PERFORMANTES LES PLUS ATTRAYANTES

Chevrolet Monte Carlo
Pontiac Grand Prix
Oldsmobile Cutlass Supreme
Buick Regal



EMPOCHEZ 750 \$ GRÂCE AUX VOITURES ULTRAMODERNES DES PLUS ÉLÉGANTES

Oldsmobile Calais • Buick Somerset • Buick Skylark... si vous prenez livraison au détail le 11 mar au plus tard.



ÉCONOMISEZ SUR LES GRANDS PICK-UP 1987!

750\$ REMISE DE GM.

Location à partir de seulement **192^{83\$}** par mois



CÉLÉBREZ CHEZ LE CONCESSIONNAIRE GM PARTICIPANT DE VOTRE RÉGION!

Chevrolet • Pontiac • Oldsmobile • Buick • Cadillac • Camions Chevrolet et GMC

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DU CONCESSIONNAIRE au sujet des remises spéciales offertes par le fabricant pour les Chevrolet Chevette et Pontiac Acadian, et pour les voitures Cadillac Seville, Cadillac Eldorado, Oldsmobile Toronado et Buick Riviera.

*Voyez le concessionnaire GM pour connaître les termes et conditions de cette garantie limitée.
**Tous les versements de location indiqués dans le message de vente GM sont calculés à partir du PDSF des modèles de base; taxes, frais de livraison et d'immatriculation en supplément. Base sur une durée de 48 mois; financement par l'intermédiaire de GMAC. Des restrictions peuvent s'appliquer quant à la distance parcourue. L'offre est valable pour les véhicules commandés et livrés à partir du stock des concessionnaires. Les concessionnaires peuvent offrir un taux de location inférieur. Ces offres spéciales de location sont valables pour les clients admissibles et prennent fin le 31 mars 1987.
***Les commandes doivent être passées au plus tard le 31 mars 1987. L'offre ne s'applique qu'aux modèles spécialement équipés. Taxe d'accise non comprise.
Voir un concessionnaire participant pour les détails.



© A.O.C. 1979

LA GARANTIE GM DE
6/100000 km

Ottawa n'a pas l'intention de payer davantage pour les réfugiés au Québec

MARIE TISON
Presse Canadienne
OTTAWA

■ Ottawa n'a pas l'intention d'assumer la totalité des coûts engendrés par l'afflux de ressortissants étrangers qui réclament le statut de réfugiés au Québec.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration Benoit Bouchard, en réponse à la requête de la ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration Louise Robic.

La ministre Robic a reçu le mandat du Conseil des ministres du Québec d'aller récupérer du gouvernement fédéral la totalité des coûts entraînés par l'afflux de réfugiés, parce qu'il s'agit d'une question sous juridiction fédérale.

Ce n'est pas l'avis du ministre Bouchard, qui a soutenu hier que la responsabilité des réfugiés ne devait pas retomber entièrement sur les épaules du gouvernement fédéral, mais devait être partagée.

« Mme Robic et moi ne nous sommes pas entendus sur ça, et je ne pense pas que nous nous entendrions demain matin si elle poursuit dans la même ligne », a-t-il soutenu.

Montants

Le ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration n'a pas voulu révéler les montants réclamés par le Québec, les négociations étant toujours en cours, mais l'attachée de presse de Mme Robic, Mme

Mimi Dupuis, a indiqué hier qu'il s'agissait de coûts d'assurance-hospitalisation, d'assurance-maladie, de bien-être social, d'hébergement, et même des coûts administratifs accrus pour le gouvernement québécois.

En vertu des programmes actuels, le gouvernement fédéral assume déjà la moitié des coûts d'assurance-hospitalisation, d'assurance-maladie et de bien-être social.

« Il n'y aura sûrement pas de nouveaux investissements de la part d'Ottawa, parce que nous n'avons pas l'argent, a soutenu

M. Bouchard. Si Mme Robic n'a pas les sommes à Québec, je ne les ai pas davantage à Ottawa ».

Le ministre fédéral a reconnu que le Québec comptait 75 p. cent des ressortissants qui réclamaient le statut de réfugiés.

Il a cependant ajouté qu'il ne pouvait garantir des sommes au Québec sans aussi les garantir aux autres provinces, si la tendance se renversait.

« Une politique fédérale concernant les réfugiés doit être une politique nationale, a-t-il soutenu. Or, actuellement, le trésor fédéral ne compte même pas les

millions pour permettre de couvrir ce qui se passe au Québec ».

Il a ajouté qu'il ne s'attendait pas à recevoir du ministre des Finances Michael Wilson des millions de dollars pour régler le problème des réfugiés au Québec, dans le cadre du budget qui sera déposé demain.

Programmes

Les fonctionnaires provinciaux et fédéraux s'emploieront cette semaine à épulcher les programmes fédéraux existants afin de dénicher des fonds qui découleraient de dispositions qui pourraient s'appliquer, mais le

ministre Bouchard a déclaré qu'il ne fallait pas « s'attendre à des miracles ».

« Je ne veux pas donner de faux espoirs, a-t-il déclaré. Je ne veux pas donner l'impression qu'on va découvrir par miracle des sommes dont je ne dispose pas actuellement ».

M. Bouchard s'est également interrogé au sujet des critiques de Mme Robic sur son « manque de préparation », lors de leur rencontre il y a deux semaines.

« Je ne sais pas ce qu'elle entendait par là, a-t-il affirmé. J'étais bien préparé au sujet de mes dossiers, mais je n'étais pas préparé à dire oui, c'est peut-être ce qu'elle voulait dire ».

Le ministre fédéral a déclaré que des mesures temporaires devraient être proposées dès cette semaine pour contrôler le flot de réfugiés.

Actuellement, plus de 1 000

ressortissants revendiquent le statut de réfugiés chaque semaine, un « chiffre exorbitant », a soutenu M. Bouchard.

Le gouvernement fédéral déposera également son nouveau projet de loi sur l'immigration en mars, comme prévu, une mesure attendue impatiemment par le gouvernement du Québec.

Ce projet de loi devrait accélérer le processus d'examen des demandes de statut de réfugié, ce qui devrait réduire les charges financières pour les provinces.

REER • 86
TELEPHONEZ-NOUS

392-REÉR

Carrefour financier
La Laurentienne

NOUVEAU...

CRAVEN "A"
LÉGÈRE

Regalado : la décision d'expulsion irrévocable

Presse Canadienne
OTTAWA

■ En dépit des pressions qui montent dans la communauté monténégrine, il n'est pas question pour le gouvernement fédéral de modifier sa décision quant à l'expulsion du journaliste salvadorien Victor Regalado.

« M. Regalado a un mois pour se trouver une terre d'accueil, s'il n'en trouve pas il faudra faire notre travail », a déclaré hier le ministre responsable de l'Immigration, M. Benoit Bouchard.

En 1982, deux ministres de l'administration libérale, MM. Robert Kaplan et Lloyd Axworthy respectivement Solliciteur général et ministre de l'Immigration avait déclaré que M. Regalado, journaliste à *Prensa Latina*, « pouvait nuire aux intérêts canadiens ». Depuis, Ottawa a amendé l'article de la loi invoquée pour forcer sa déportation. La Cour suprême récemment refusait d'entendre l'appel du Salvadorien, affirmant qu'il n'y avait pas de vice de forme dans la décision d'Ottawa.

Agé de 38 ans M. Regalado étudie les Communications à l'Université du Québec à Montréal. Bien qu'on lui ait signifié vendredi dernier qu'il n'avait qu'un mois de sursis avant d'être déporté il a souligné n'avoir pas l'intention de poser un geste pour partir.

Amendes de \$2 000 à Automobile St-Lambert

■ Automobile de Saint-Lambert Inc. située à Greenfield Park a été condamnée à \$2 000 d'amendes pour diverses infractions à la loi sur la protection du consommateur : absence d'évaluation écrite avant la réparation, remise d'une facture omettant le nombre d'heures de main-d'œuvre facturées et le tarif horaire, et surtout, silence le plus complet quant à l'existence d'une garantie minimale prévue par la loi pour les véhicules d'occasion.

Cette dernière faute a occasionné quelques dépenses inutiles à une consommatrice qui ignorait que le véhicule qu'elle avait acheté à Automobile de Saint-Lambert bénéficiait d'une garantie d'un mois ou 1 700 km puisque ce véhicule avait été mis sur le marché moins de cinq ans auparavant.

Automobile de Saint-Lambert Inc., propriété de M. Michael Weinerman, est un concessionnaire d'AMC-Renault qui vend également des voitures d'occasion. Rappelons que ce concessionnaire avait déjà été condamné à \$1 000 d'amende à la suite de poursuites déposées par l'Office de la protection du consommateur en 1981. De plus, des avis légaux ont déjà été signifiés en 1983 et 1984 sommant le propriétaire de se conformer à la loi.

Avis : Santé et bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette - Craven "A" Légère King Size : "goudron" 10 mg, Nic. 1,0 mg, Régulière : "goudron" 7 mg, Nic. 0,6 mg.